

Planification de la formation et évaluation



BiEv 1 | 13

**Evaluation prospective
de l'enseignement gymnasial
de 9^e année dans le canton
de Berne**

**Claudio Stricker
Florica Marian
Beda Furrer**

Mai 2013

Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv)
Direction de l'instruction publique du canton de Berne
Sulgeneggstrasse 70
3005 Berne
Tél. : 031 633 85 07
Fax : 031 633 83 55
Courriel : biev@erz.be.ch
Internet : www.erz.be.ch/bildungsplanung
N° DM : 567954v1A

Evaluation prospective de l'enseignement gymnasial de 9^e année dans le canton de Berne

Rapport final 2013

Claudio Stricker
Florica Marian
Beda Furrer

SYNTHESE

Plusieurs formes d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année sont admises dans le canton de Berne. Celui-ci peut ainsi être dispensé soit dans une classe spécifique de l'école secondaire, soit dans une « Quarta » au gymnase. Dans la partie francophone du canton, il a lieu dans tous les cas à l'école secondaire en section préparant aux écoles de maturité (section p). Les différents modèles scolaires conduisent sans cesse à des discussions en raison des nombreuses difficultés qu'implique leur mise en œuvre.

Plusieurs variantes d'organisation de cet enseignement ont été étudiées dans le cadre de la révision 2012 de la loi sur l'école obligatoire et du *Rapport 2009 sur les écoles moyennes* dans le but d'améliorer la situation, sans toutefois qu'une solution rassemblant une majorité ait pu être trouvée. A l'automne 2010, le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne a donc commandé une évaluation afin que des solutions susceptibles de recueillir un consensus soient élaborées en concertation avec les personnes concernées.

Lors des discussions avec les parties prenantes, des représentants et représentantes des écoles secondaires, des gymnases et des autorités ainsi que certains élèves et membres du corps enseignant ont été interrogés à propos de possibles solutions.

Différentes propositions d'amélioration de la situation actuelle ont été débattues telles que l'avancement de l'option spécifique, le libre choix du modèle d'enseignement par les élèves, la définition de critères sur la base desquels les écoles secondaires pourraient être autorisées à dispenser l'enseignement gymnasial ou encore des améliorations concernant la recomposition des classes en 10^e année. De l'avis des représentants et représentantes des directions d'école et des autorités interrogés, ces solutions sont toutefois globalement insuffisantes, se limitant à rectifier les effets produits par une structure inadaptée. Tous ont dès lors souligné la nécessité de changements structurels.

Une grande majorité des personnes interrogées ont privilégié le modèle 9/4. Ainsi, tous les élèves, quel que soit leur projet de formation au secondaire II, accompliraient les neuf années de leur scolarité obligatoire dans un établissement de la scolarité obligatoire. Suivraient alors quatre années de formation au gymnase jusqu'à la maturité pour les élèves intéressés par cette voie.

Ce modèle offre plusieurs avantages, notamment celui de permettre à tous ces élèves d'entrer en même temps au gymnase. La nécessité de les amener au même niveau de connaissances et de composer de nouvelles classes ne se présenterait qu'une seule fois, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui. Des avantages également reconnus pour le modèle Quarta (solution 8/4, les élèves entrent en principe au gymnase après la 8^e année). Avec le modèle 9/4, les élèves auraient cependant plus de temps, à l'école secondaire, pour prendre une décision quant à leur avenir. Ils disposeraient de connaissances plus étendues à leur entrée au gymnase et seraient plus matures. La qualité des certificats de maturité délivrés devrait donc progresser. Par ailleurs, le plan d'études pour la formation gymnasiale pourrait être modifié pour offrir la possibilité, par exemple, d'enseigner l'option spécifique durant quatre années et de réduire la dotation en leçons trop élevée de certaines années. Le développement des compétences sociales serait renforcé et les activités extrascolaires revalorisées.

Les principaux inconvénients du modèle 9/4 résident dans la hausse prévisible des dépenses et l'allongement de la formation d'une année pour une grande majorité des

gymnasiens et gymnasienne. Une analyse des coûts a été commandée afin de dégager une argumentation différenciée à propos des aspects financiers et des contenus de cette solution, créant ainsi les bases permettant de décider de sa mise en place et des modalités de son aménagement. Les résultats figurent en annexe au présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Planification de la formation et évaluation	1
Synthèse	4
1 Introduction	8
1.1 Contexte : la situation dans le canton de Berne.....	8
1.2 Objectifs et problématiques.....	10
2 Méthodologie.....	12
2.1 Discussions de groupe	12
2.2 Participants et participantes	13
2.3 Trames des questions	14
2.4 Exploitation des données	16
2.4.1 Focusgroup Illustration Maps	16
2.4.2 Création de catégories	17
2.5 Calendrier et conduite des discussions.....	18
2.6 Limites de l'évaluation	22
3 Résultats dans la partie germanophone du canton.....	23
3.1 Directions d'école et représentants et représentantes des autorités	23
3.1.1 Solutions dans le cadre du système actuel.....	23
3.1.2 Statu quo	26
3.1.3 Modèle Quarta.....	28
3.1.4 Modèle 9/4.....	31
3.2 Corps enseignant	34
3.2.1 Situation actuelle (enseignement gymnasial de 9 ^e année dans les écoles secondaires et au gymnase)	34
3.2.2 Modèle 9/4.....	35
3.3 Elèves	37
3.3.1 Situation actuelle (enseignement gymnasial de 9 ^e année dans les écoles secondaires et au gymnase)	37
3.3.2 Modèle 9/4.....	39
4 Résultats dans la partie francophone du canton.....	40
4.1 Situation actuelle (modèle 9/3).....	40
4.2 Modèle Quarta	41
4.3 Modèle 9/4	41
5 Résumé des résultats obtenus dans les deux régions	43
6 Vue d'ensemble des arguments avancés	44
6.1 Statu quo	44
6.2 Modèle Quarta	46
6.3 Modèle 9/4	48

7	Recommandations	50
8	Appréciation finale.....	51
9	Remerciements	53
10	Bibliographie	54
11	Liste des illustrations	54
12	Liste des tableaux	54
13	Annexes	55
13.1	Courrier d'information	55
13.2	Descriptif du projet.....	56
13.3	Communiqué de presse	59
13.4	Trames de questions	61
13.4.1	Trame de questions pour les directions d'école des degrés secondaires I et II	61
13.4.2	Trame de questions pour les directions d'école du degré secondaire I fonctionnant selon le modèle Quarta	62
13.4.3	Trame de questions pour le corps enseignant.....	63
13.4.4	Trame de questions pour les élèves suivant l'enseignement gymnasial de 9 ^e année dans une école secondaire (partie germanophone seulement).....	64
13.4.5	Trame de questions pour les élèves de 12 ^e année.....	65
13.5	Analyse des coûts générés par les modèles 9/4 et Quarta.....	66

1 INTRODUCTION

La question de l'enseignement gymnasial de 9^e année est à l'ordre du jour politique depuis 15 ans. Plusieurs variantes d'organisation de cet enseignement ont été étudiées dans le cadre de la révision 2012 de la loi sur l'école obligatoire et du *Rapport 2009 sur les écoles moyennes* (INS, 2009) sans toutefois qu'une solution rassemblant une majorité ait pu être trouvée. A l'automne 2010, le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne a donc commandé une évaluation ayant pour objectif de faire apparaître des solutions susceptibles de recueillir un consensus.

1.1 Contexte : la situation dans le canton de Berne

Le canton de Berne est le seul canton de Suisse à connaître plusieurs modèles d'organisation pour la première année de la formation gymnasiale.

La loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12) dispose :

Art. 9 (Durée)

¹ Les formations gymnasiales conduisant à la maturité durent quatre ans.

² Elles commencent

a par l'enseignement gymnasial donné en 9^e année scolaire, dans la partie germanophone du canton ;

b par l'enseignement donné en 9^e année d'école obligatoire dans la section préparant aux écoles de maturité (section p), dans la partie francophone du canton.

Art. 10 (Organisation)

¹ L'enseignement gymnasial de 9^e année est dispensé dans des classes spéciales des établissements communaux de la scolarité obligatoire ou dans des gymnases cantonaux.

² La commune décide si l'enseignement gymnasial de 9^e année est dispensé dans des établissements communaux de la scolarité obligatoire ou dans des gymnases cantonaux. S'il est dispensé dans des gymnases cantonaux, la commune conclut un contrat avec le canton.

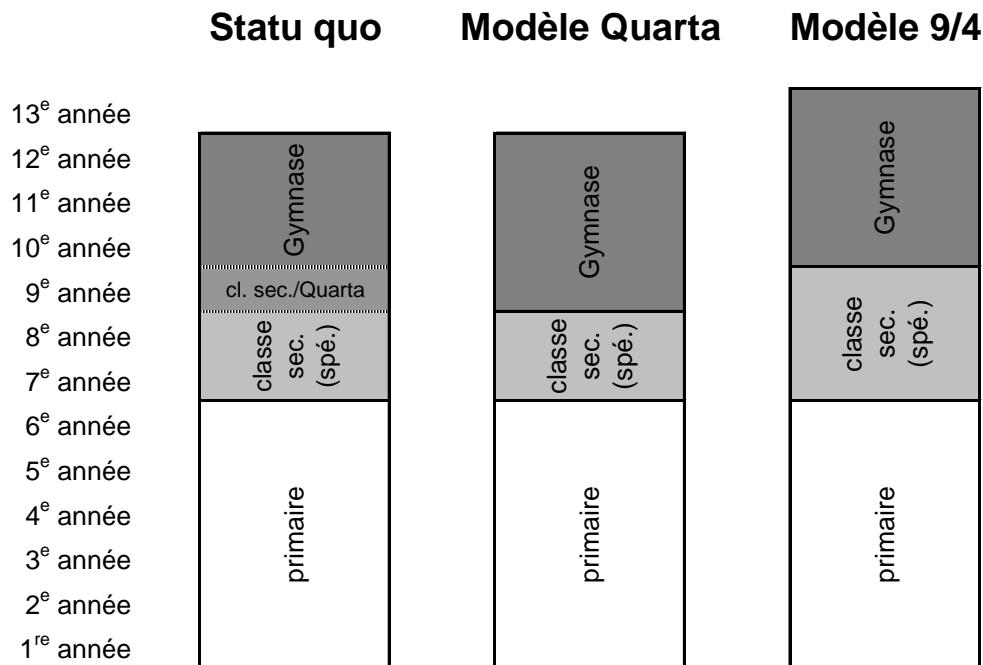
³ De la 10^e à la 12^e année scolaire, les formations gymnasiales sont dispensées dans des gymnases cantonaux.

Dans la partie germanophone du canton, un certain nombre de communes accueillent les élèves dans des classes secondaires spécialisées (« spez. Sek. ») aux exigences élevées en 7^e et en 8^e années. Suit en 9^e l'enseignement gymnasial pour les élèves intéressés. Dans la partie francophone du canton, le degré secondaire I (7^e, 8^e et 9^e années) se compose de trois sections correspondant à des niveaux différents. La section préparant aux écoles de maturité (section p) accueille

les élèves en 7^e année et propose un enseignement gymnasial jusqu'à la fin de la 9^e année, qui se termine par le passage au gymnase.

Voici les variantes discutées pour la partie germanophone du canton dans le cadre de la révision 2012 de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2012, INS, 2008) et du *Rapport 2009 sur les écoles moyennes* (INS, 2008) :

- enseignement gymnasial de 9^e année dispensé à l'école secondaire (classes secondaires spécialisées) ou au gymnase (*statu quo*)
- enseignement gymnasial dispensé dès la 7^e année uniquement dans les classes secondaires spécialisées et, pour la 9^e année, également au gymnase
- enseignement gymnasial de 9^e année dispensé seulement au gymnase (*modèle Quarta*)
- allongement à quatre années de la formation gymnasiale post-obligatoire (*modèle 9/4*)



Graphique 1 : Vue d'ensemble des différents modèles d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année discutés

Jusqu'à présent, aucun consensus n'a réussi à s'imposer. Les avis divergent fondamentalement concernant la nécessité d'agir, la valeur ajoutée d'une réforme, le rapport coûts/utilité d'un changement, l'attitude à adopter (solution cantonale ou par région linguistique) et le modèle à mettre en œuvre. Les avantages et inconvénients des différentes variantes sont présentés en détail dans l'annexe au *Rapport 2009 sur les écoles moyennes* (INS, 2009).

En raison de ces divergences quant aux changements nécessaires et à la variante à privilégier, la question de l'enseignement gymnasial de 9^e année a été dissociée du projet REVOS 2012 et traitée dans le cadre de l'évaluation présentée ici.

1.2 Objectifs et problématiques

En août 2010, la Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv) de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne a reçu le mandat de conduire une évaluation prospective à propos de l'enseignement gymnasial de 9^e année.

Le modèle d'organisation de cet enseignement, et en particulier son aménagement futur (composante prospective de l'évaluation), ont constitué l'objet de la présente évaluation. L'une des ambitions premières de ce projet était de recueillir le point de vue des parties prenantes afin d'élaborer une solution qui soit à la fois largement soutenue, susceptible de rallier une majorité et réalisable sur le plan financier.

Voici les objectifs de l'évaluation :

- évaluer les options disponibles du point de vue de leur adéquation, de leur efficacité et de leurs conséquences ;
- élaborer de nouvelles solutions ;
- réunir les informations nécessaires à la prise de décisions ;
- préparer une solution qui soit à la fois susceptible de rallier une majorité et réalisable sur le plan financier.

Les problématiques de la présente évaluation sont liées à celles soulevées lors des discussions menées jusqu'alors et aux solutions déjà avancées pour résoudre les problèmes suivants :

- L'enseignement gymnasial pouvant être dispensé à l'école secondaire ou au gymnase, il est nécessaire, au gymnase, de recomposer les classes tant en 9^e qu'en 10^e année.
- L'enseignement de l'option spécifique ne peut aujourd'hui débuter qu'en 10^e année, le gymnase n'offrant à l'échelle cantonale que trois années consécutives.
- En raison de la pluralité des modèles au degré secondaire I, les exigences posées quant à l'enseignement des sciences expérimentales sont différentes.
- Des compromis sont nécessaires au niveau du plan d'études et de la grille horaire de l'enseignement gymnasial.
- Il existe encore des classes secondaires qui proposent l'enseignement gymnasial de 9^e année tout en mélangeant les niveaux, en particulier dans la partie francophone. Cette forme de scolarisation n'est pas admise.

S'ajoutent à ces problématiques des questions relatives à la situation actuelle et aux solutions privilégiées :

- Quels avantages et quels inconvénients la situation actuelle présente-t-elle sur le terrain ?
- Quels sont, du point de vue pédagogique, organisationnel et financier, les avantages, les inconvénients et les implications des variantes et des ébauches de solutions proposées ?
- Existe-t-il d'autres possibilités d'aménagement de l'enseignement gymnasial de 9^e année ?

2 METHODOLOGIE

Sur la base des problématiques avancées, les groupes suivants devaient pouvoir s'exprimer dans le cadre de discussions de groupes menées tant dans la partie germanophone que dans la partie francophone du canton :

- directions d'écoles du degré secondaire I (en particulier de celles proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année),
- représentants et représentantes des communes et des commissions scolaires,
- recteurs et rectrice des gymnases cantonaux,
- enseignants et enseignantes,
- élèves.

Compte tenu des problématiques posées, une démarche en plusieurs étapes a été adoptée et des priorités ont été fixées.

La première phase de l'évaluation a été consacrée aux directions des écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année, aux représentants et représentantes des communes et des commissions scolaires ainsi qu'aux recteurs et à la rectrice des gymnases cantonaux.

Quelques directions d'écoles secondaires fonctionnant selon le modèle Quarta¹ ont fait l'objet des discussions organisées lors de la seconde phase de l'évaluation.

A l'occasion de la troisième phase, ce sont ensuite les enseignants et enseignantes qui ont été interrogés.

Les discussions avec les élèves ont clos l'évaluation.

2.1 Discussions de groupe

Dans le présent rapport, on entend par discussions de groupe une méthode de relevé qui permet de recueillir des données par le biais de l'interaction des membres du groupe, la thématique de ces discussions étant principalement déterminée par les chercheurs (Morgan & Scannell, 1998).

Participant de cette méthode les variantes fortement structurées mais aussi les formes de discussions relativement libres sur des priorités définies par les chercheurs (Mäder, 2008).

Les problématiques et les objectifs de l'évaluation ayant été clairement définis lors de la phase de planification, c'est une variante fortement structurée qui a été privilégiée.

Recourir à des discussions de groupe dans le cadre d'évaluations présente de nombreux avantages. Celles-ci permettent aux responsables du programme de connaître l'avis et les conceptions des participants et participantes et d'initier des

¹ Les écoles fonctionnant selon le modèle Quarta sont des écoles du degré secondaire I ne proposant pas l'enseignement gymnasial de 9^e année. Les élèves de ces écoles qui veulent fréquenter cet enseignement effectuent donc leur 9^e année au gymnase.

processus d'apprentissage entre les deux groupes. Elles proposent un cadre fondé sur le dialogue et le respect mutuel, dans lequel responsables, participants et participantes peuvent élaborer des solutions. Leur fonction est double lorsqu'il est question d'évaluations politiques : d'une part, impliquer l'ensemble des personnes concernées et, d'autre part, amener aussi bien les chercheurs que les politiques à se retrouver face à ces personnes et à se confronter à leur quotidien, à leurs interrogations et à leurs problèmes. Ces discussions fournissent de précieuses informations permettant de dégager des arguments consensuels. Elles montrent si des solutions envisagées seraient réalisables ou non (Breitenfelder, Hofinger, Kaupa & Picker, 2004).

Les résultats, mais également la démarche qui permet de les obtenir, présentent une utilité tant pour le programme lui-même que pour les mandants, mandantes, participants et participantes. Celle-ci est reconnue lorsque les membres des groupes cibles voient leur capacité d'action s'accroître du fait de leur participation à l'évaluation (Patton, 1990).

2.2 Participants et participantes

La composition des groupes a obéi à deux critères principaux : d'une part, l'homogénéité et d'autre part, le caractère naturel du groupe. Un groupe est dit homogène lorsque les participants et participantes sont dans une position comparable vis-à-vis de la problématique et possèdent un bagage similaire. Dans un groupe considéré comme hétérogène, les membres présentent chacun des caractéristiques spécifiques pertinentes eu égard à la problématique traitée. Les groupes sont qualifiés de naturels, par opposition à artificiels, lorsqu'ils existent en tant que tels dans la vie de tous les jours, c'est-à-dire dans la réalité sociale. Cela a été majoritairement le cas au cours de la présente évaluation.

La composition des groupes et l'équilibre des perspectives sont très importants dans le cadre des évaluations dont les participants et participantes nourrissent des intérêts particuliers à l'égard de l'objet de l'évaluation.

Sur proposition de la Conférence des directions de gymnase (CDG), les groupes de discussion ont été constitués, dans la plupart des cas, sur la base des coopérations déjà en place entre les degrés secondaires I et II. Cela n'a toutefois pas toujours été possible dans la mesure où beaucoup d'écoles secondaires collaborent avec plusieurs gymnases à la fois. Pour cette raison, mais aussi pour garantir une représentation équilibrée des différentes régions, des groupes aussi bien hétérogènes (directions de gymnases et d'écoles secondaires) que des groupes homogènes (seulement des directions d'écoles secondaires) ont été formés.

Différents éléments ont été pris en compte dans la constitution des groupes :

- la taille des groupes (de 8 à 12 personnes),
- la situation géographique des écoles et la volonté de garantir une représentation équilibrée des cinq régions que sont Berne-Mittelland, Emmental/Haute-Argovie, Bienne-Seeland, Oberland bernois et Jura bernois.

- la diversité en termes pédagogiques (écoles secondaires² proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année, écoles secondaires² ne proposant pas cet enseignement [= fonctionnant selon le modèle Quarta] et gymnases).

Les écoles participantes ont été désignées sur la base de ces critères en concertation avec les gymnases.

C'est ainsi que les gymnases et les inspections scolaires ont, sur mandat de la Direction de l'instruction publique, invité les écoles concernées à participer à une discussion. Les autorités communales ont quant à elles été conviées par les directions d'école tout comme les membres du corps enseignant et les élèves.

Les élèves ont été répartis en deux grands groupes : d'une part les élèves de 12^e année qui connaissent le système actuel avec l'enseignement gymnasial dispensé soit à l'école secondaire soit au gymnase et peuvent identifier les avantages et les inconvénients inhérents à cette organisation, et d'autre part, les élèves de 9^e année suivant l'enseignement gymnasial dans une école secondaire qui ont avant tout été interrogés sur leurs attentes compte tenu du caractère prospectif de l'évaluation.

2.3 Trames des questions

Les discussions de groupe ont été menées sur la base de trames de questions qui se composent habituellement, dans l'ordre, des éléments suivants :

La personne animant la discussion explique tout d'abord le déroulement de l'évaluation et le thème de la discussion. S'ensuit un bref tour de table au cours duquel les participants et participantes se présentent, puis une à deux questions introducives. La discussion à proprement parler débute par l'exposé du problème concret et des questions clés. Elle se termine par une conclusion, un remerciement adressé aux participants et participantes et des informations sur la suite de la procédure.

Une trame de questions a été spécifiquement élaborée (cf. point 13.4.1) sur la base des problématiques citées en introduction du présent rapport et de la littérature disponible (p. ex. INS, 2009). Son contenu a été validé par le mandant ainsi que par les représentants et représentantes des offices concernés.

Les questions ont ainsi porté sur les thèmes suivants :

- moments du choix de l'option spécifique et du début de son enseignement,
- qualité de l'enseignement gymnasial dispensé dans les écoles secondaires,
- critères sur la base desquels les écoles secondaires pourraient être autorisées à dispenser l'enseignement gymnasial,
- liberté de choix pour les élèves (ou leurs parents) concernant le lieu de scolarisation,
- possibilités d'amélioration grâce à des modifications du plan d'études,

² Selon les cas, les écoles interrogées possédaient ou non des classes secondaires spécialisées (7^e et 8^e).

- facteurs pouvant avoir une influence sur la qualité ou la structure sur place,
- influence du recul annoncé des effectifs d'élèves sur le choix du modèle adopté par les écoles secondaires.

Même si les questions abordées n'étaient pas profondément nouvelles, il était important de réunir les représentants et représentantes des différents degrés autour d'une même table pour les amener à discuter ensemble des problèmes. Les participants et participantes ont été également invités à proposer des solutions créatives ainsi que des idées nouvelles. C'est ensuite sur cette base qu'ont été élaborées les recommandations à l'intention du Directeur de l'instruction publique.

Voici donc la trame des questions utilisée à l'occasion des discussions de groupe rassemblant les directions d'école :

1. Pourriez-vous décrire brièvement le modèle d'enseignement en place dans votre établissement ? Selon vous, quels avantages et quels inconvénients la situation actuelle présente-t-elle ?
2. Des compromis dans le plan d'études pour la formation gymnasiale sont aujourd'hui nécessaires. De ce point de vue, comment la situation pourrait-elle être améliorée ?
3. Quelles améliorations l'avancement de l'option spécifique en 9^e année pourrait-il apporter ? Quelles seraient les conséquences de ce changement ?

Si le sujet n'a pas été abordé : quelles répercussions la mise en place des variantes ci-après aurait-elle ?

- a. Des enseignants et enseignantes du gymnase enseignent les options spécifiques aux classes de 9^e dans les écoles secondaires (les enseignants et enseignantes se déplacent dans les écoles secondaires).
 - b. Les élèves scolarisés dans les classes de 9^e des écoles secondaires suivent l'enseignement des options spécifiques au gymnase (les élèves se déplacent dans les gymnases).
4. Comment le problème lié à la nécessité de recomposer les classes en 10^e année pourrait-il être désamorcé ?
 5. Un système d'autorisations délivrées aux écoles secondaires les habilitant à dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année doit-il être introduit ? Selon quels critères ces autorisations devraient-elles être délivrées ?
 6. Faut-il laisser aux élèves le choix de suivre l'enseignement gymnasial de 9^e année dans leur école secondaire ou au gymnase ?
 7. Comment l'école se prépare-t-elle au recul des effectifs d'élèves ? Des fusions de communes sont-elles envisagées ?
 8. Admettons que l'enseignement gymnasial de 9^e année soit maintenu à long terme à l'école secondaire (pour les discussions avec les gymnases) ou au

- contraire, supprimé (pour les discussions avec les écoles secondaires). Quelles conséquences cela aurait-il pour votre école ?
9. Imaginez que l'on vous donne carte blanche pour prendre une décision pour l'ensemble du canton de Berne. Quelle organisation choisiriez-vous pour l'enseignement gymnasial de 9^e année ?
 10. Souhaitez-vous aborder un thème qui n'a pas encore été discuté et qui vous semble important ?

Cette trame de questions a aussi servi de base aux autres discussions de groupe menées avec les directions des écoles secondaires fonctionnant selon le modèle Quarta, les enseignants et enseignantes ainsi que les élèves. Compte tenu des résultats obtenus à l'issue des dix premiers entretiens au cours desquels les participants et participantes se sont nettement prononcés en faveur du modèle 9/4, cette trame a été complétée d'une question à propos de ce modèle. Les différentes variantes du questionnaire sont présentées en annexe (point 13.4).

2.4 Exploitation des données

Les discussions de groupe sont fréquemment utilisées dans le cadre d'évaluations. Les processus de relevé et d'exploitation des données, pourtant, ont beaucoup plus rarement été décrits (Lamnek, 1995). Bien qu'une trame de questions structurée soit employée, une grande variabilité existe quant à la conduite de l'évaluation. La tournure que va prendre la discussion est imprévisible ; les possibilités de l'orienter sont limitées. De là, la dynamique est différente selon les groupes, rendant ces derniers difficilement comparables. C'est la raison pour laquelle la plus petite unité d'analyse ne peut se constituer que de groupes de discussion entiers ou de sous-groupes (Flick, 2000).

Il existe principalement deux approches en matière d'exploitation des données : l'approche fondée sur une analyse de contenu et l'approche interprétative. La première fournit une vue d'ensemble systématique et complète de l'intégralité des données tandis que la seconde s'attache avec plus de précision à certains thèmes ou morceaux de texte.

Dans le cadre de l'analyse des résultats, une technique de représentation graphique (*mapping*) a été utilisée dans un premier temps afin de visualiser les contenus de chaque discussion de groupe.

2.4.1 Focusgroup Illustration Maps

Les informations ressortant des discussions de groupe enregistrées ont, dans un premier temps, été évaluées au moyen d'une technique de représentation graphique. Il s'agit d'un procédé synoptique économique s'appuyant sur une méthodologie précise utilisé dans la recherche en évaluation afin d'exploiter les données fournies par les groupes cibles au cours de discussions (Pelz, Schmitt & Meis, 2004).

Le principe de base est simple : les termes et les concepts clés associés une thématique sont perçus comme autant de nœuds dans un réseau ; les relations entre ces concepts sont représentées par des flèches. Ce système est censé faire

apparaître clairement les liens existants entre les différents concepts (Pelz, Schmitt & Meis, 2004). Les résultats de cette cartographie heuristique (*knowledge mapping*) sont qualifiés de schémas d'illustration des discussions de groupe (« *Focusgroup Illustration Maps* » [FIM]).

La trame de questions constitue le squelette au schéma. Les principaux thèmes abordés sont en général représentés sous forme de nœuds. En l'espèce, compte tenu de la variabilité qui existait dans l'organisation des discussions, laquelle a déjà été évoquée précédemment, les questions n'ont pas toujours été posées dans l'ordre prévu. Les autres thèmes traités au cours de la discussion ainsi que les différents accents complètent le schéma (nœuds complémentaires).

Dans ces schémas, certains arguments peuvent être mis en évidence par des couleurs. Dans le cadre de l'évaluation des discussions, les arguments qui correspondaient à des inconvenients (ou des jugements négatifs) ont été notés en rouge, tandis que ceux qui représentaient des avantages (ou des jugements positifs) ont été marqués en vert. Les arguments neutres ont été écrits en noir. Ces schémas d'illustration ont ainsi non seulement permis d'avoir une vision d'ensemble plus claire des discussions mais aussi de dégager les premiers résultats de l'évaluation.

Pour des raisons liées à la protection des données, aucun schéma de ce type n'est fourni dans le présent rapport. Le programme XMind, version 3.2.1, de la société XMind Ltd a été utilisé pour les réaliser.

2.4.2 Crédation de catégories

Une stratégie de base d'interprétation de données qualitatives a pour objectif de réduire la quantité de données via un processus de synthèse et de catégorisation. Les données empiriques sont ainsi affectées à des termes et des catégories qui sont à leur tour résumés sous des hyperonymes (Flick, 1996).

Le système de catégories se fonde sur les problématiques et les objectifs de l'évaluation et doit être applicable aux données collectées.

Compte tenu du contexte dans lequel elle a été lancée, l'évaluation prospective s'est d'abord concentrée sur le statu quo et le modèle Quarta. Lors des discussions de groupe, d'autres solutions devaient cependant être explorées. Très vite, un large consensus en faveur du modèle 9/4 s'est dégagé parmi les personnes interrogées. Trois catégories principales se sont ainsi imposées : statu quo, modèle Quarta, modèle 9/4.

Sur la base des contenus des schémas d'illustration réalisés à la suite des discussions avec les directions d'école et dans l'optique du présent rapport, les sous-catégories suivantes ont été définies :

1. Qualité de la formation (déclarations concernant le niveau, la préparation aux études)
2. Structure (déclarations concernant l'organisation et la planification)

3. Apaisement (déclarations concernant la stabilité/l'instabilité du système, la pression du fait de la sélection, le stress, l'optimisation de la collaboration entre le secondaire I et le secondaire II)
4. Coûts (déclarations concernant les aspects financiers)
5. Contenus (déclarations liées aux arguments pédagogiques)

Par la suite, ces catégories et sous-catégories ont été examinées du point de vue de leur applicabilité aux données qui devaient être recueillies lors des discussions avec les enseignants et enseignantes et avec les élèves. Dans l'ensemble, les trois catégories se sont avérées adaptées à ces groupes cibles et ont été conservées pour la présentation des conclusions de l'évaluation. Les sous-catégories ont été légèrement modifiées ou complétées lorsque cela s'est révélé nécessaire.

Chacun des modèles a également été évalué de façon synthétique au moyen d'une carte heuristique. De nouvelles catégories sont ressorties de cette évaluation et ont été incluses aux conclusions sous forme de recommandations.

Les stratégies d'exploitation des données qualitatives déjà citées ont ainsi été combinées : d'une part, une représentation synthétique des résultats (au moyen des thèmes abordés dans les trames de questions et des catégories et sous-catégories) et d'autre part, une analyse approfondie du statu quo et des modèles Quarta et 9/4.

2.5 Calendrier et conduite des discussions

Le 28 octobre 2010, la Direction de l'instruction publique a informé le grand public par le biais d'un communiqué de presse qu'une évaluation serait menée à propos de l'enseignement gymnasial de 9^e année (point 13.3). Les écoles concernées ont quant à elles reçu un courrier spécifique (point 13.1).

Sur mandat de la Direction de l'instruction publique, les gymnases ont organisé les discussions faisant intervenir les groupes hétérogènes. Les membres des autorités communales invités à y participer ont été contactés par les directions d'école. Les discussions se sont déroulées dans les locaux des différents gymnases.

Les discussions rassemblant des groupes homogènes, composés uniquement de membres des écoles secondaires, ont quant à elles été organisées par les inspections scolaires compétentes. Là encore, les représentants et représentantes des autorités ont été conviés par les directions des écoles concernées. Les discussions ont alors eu lieu aux sièges régionaux des inspections scolaires.

Les discussions rassemblant les enseignants et enseignantes puis les élèves de 12^e année ont été organisées par les gymnases dans un second temps. Les discussions menées dans le cadre de l'enseignement obligatoire avec deux classes de 9^e année suivant l'enseignement gymnasial ont été coordonnées avec les inspections scolaires. Enfin, des délégations de l'association Enseignantes et enseignants Berne (LEBE) et de l'organisation des élèves bernois (Bernische Schülerinnen- und Schülerorganisation [BSO]) ont été invitées directement par la Direction de l'instruction publique.

Dans une première phase, les recteurs et la rectrice des gymnases cantonaux ainsi que les directions des écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année ont été interrogés en même temps que des membres des autorités communales ou des commissions scolaires dont ils dépendent. Une sélection d'écoles secondaires ne proposant pas l'enseignement gymnasial de 9^e année (fonctionnant selon le modèle Quarta) ont par la suite été questionnées. Ces entretiens ont principalement eu lieu entre janvier et avril 2011.

Les discussions avec les élèves et celles avec les enseignants et enseignantes ont été organisées dans une seconde phase qui s'est déroulée d'avril à juin 2011.

Dans la partie germanophone du canton, les élèves d'une classe d'Interlaken et d'Oberdiessbach suivant l'enseignement gymnasial de 9^e année dans leur école secondaire ont été interrogés durant le temps d'enseignement obligatoire. Des élèves de 12^e année issus de toutes les régions et de tous les gymnases³ ont également été invités à participer à des discussions. Les directions des écoles de la partie francophone du canton n'ont pas souhaité que les élèves de 9^e appartenant à la section p soient sollicités dans le cadre de l'évaluation. C'est pourquoi aucune discussion n'a été menée avec ce groupe d'élèves dans la partie francophone du canton.

En réponse à une demande de collaboration, un entretien avec le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) a par ailleurs eu lieu. Cette institution tient une place particulière dans l'évaluation dans la mesure où il s'agit d'une école qui n'est pas directement concernée par le changement de modèle scolaire opéré pour l'enseignement gymnasial de 9^e année.

Au total, 31 discussions de groupe ont été organisées (26 dans la partie germanophone et 5 dans la partie francophone). Les deux régions sont donc représentées équitablement.

La majorité des groupes comportait entre huit et douze personnes et, en moyenne, cinq à sept écoles étaient représentées par groupe. La taille du groupe et le nombre d'écoles a cependant fortement varié d'une région à l'autre. C'est ainsi dans la partie francophone du canton que les groupes étaient les plus nombreux.

Le tableau 1 fournit une vue d'ensemble des discussions menées à propos de l'enseignement gymnasial de 9^e année en précisant leur date, le code du groupe, le lieu dans lequel elles se sont déroulées ainsi que les écoles participantes.

Les discussions de groupes menées avec des groupes de composition comparable sont qualifiées de séries (Mäder, 2008). Chaque série ou groupe unique selon les cas est indiqué dans le tableau avec une couleur différente.

³ Seuls les élèves de 12^e année du gymnase d'Interlaken n'ont pas pu participer aux discussions pour cause de vacances.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des discussions de groupe

Date	Code	Lieu	Participants et participantes
			Directions des gymnases et des écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année, représentant-e-s des communes concernées
13.01.11	A	Gymnase de Berthoud	Gymnase de Berthoud + secondaire I de Langnau et Kirchberg
18.01.11	E	RIBEM Berne	Secondaire I de Jegenstorf, Grosshöchstetten, Konolfingen et Oberdiessbach
21.01.11	B	Gymnase de Kirchenfeld (Berne)	Gymnases de Kirchenfeld (Berne) et Köniz-Lerbermatt + secondaire I de Belp, Schlossmatt (Münsingen), Rebacker (Münsingen) et Kehrsatz
26.01.11	F	RIBEM Berne	Secondaire I de Schwarzenburg, Riggisberg, Wohlen, Uettlingen et Ittigen
28.01.11	C	Gymnase de Neufeld (Berne)	Gymnases de Neufeld (Berne) et Hofwil (Münchenbuchsee) + secondaire I de Münchenbuchsee, Wohlen Hinterkappelen et Bolligen
09.02.11	D	Gymnase de Langenthal	Gymnase de Langenthal + secondaire I de Herzogenbuchsee, Huttwil, Kreuzfeld et Langenthal
01.03.11	G	Gymnase d'Interlaken	Gymnase d'Interlaken + secondaire I de Meiringen, Frutigen et Brienz
07.03.11	H	Gymnase de Thoune-Schadau	Gymnase de Thoune-Schadau + secondaire I de Progymmatte (Thoune), Buchholz (Thoune), Uetendorf, Unterlangenegg et Schönau (Steffisburg)
11.03.11	I	Secondaire I d'Aarberg	Gymnase du Seeland (Bienne) + secondaire I d'Aarberg
01.04.11	J	HEP BEJUNE Bienne	Secondaire I de Malleray, Moutier, Tramelan, Bas-Vallon, La Neuveville, Courtelary, St-Imier, Tavannes, La Courtine, Reconvillier, Collèges des Platanes, du Châtelet et de la Suze (Bienne) + Gymnase Français et Gymnase de la rue des Alpes (Bienne)
06.06.11	U	Secondaire I d'Interlaken	Secondaire I d'Interlaken

			Directions d'écoles secondaires ne proposant pas l'enseignement gymnasial de 9^e année et représentant-e-s des communes concernées
30.03.11	K	RIO Thoune	Secondaire I de Lauterbrunnen, Adelboden, Boltigen, et Thierachern
01.04.11	L	INS	Secondaire I de Berne, Köniz, Stettlen, Zollikofen et Laupen
04.04.11	M	REO Berthoud	Secondaire I de Schangnau, Roggwil et Utzendorf
08.04.11	N	RIS Bienne	Secondaire I de Cerlier, Boujean (Bienne), Rapperswil et Brügg

			Enseignant-e-s / élèves
26.04.11	O 1	Gymnase de Langenthal	Elèves de 12 ^e des gymnases de Berthoud et Langenthal
27.04.11	P 1	Gymnase de Langenthal	Enseignant-e-s des gymnases de Berthoud et Langenthal et du secondaire I de Kreuzfeld et Kirchberg
28.04.11	O 2	Gymnase de Thoune-Schadau	Elèves de 12 ^e des gymnases de Thoune-Schadau, Thoune-Seefeld et Interlaken
02.05.11	P 2	Gymnase de Thoune-Schadau	Enseignant-e-s des gymnases de Thoune-Schadau et Thoune-Seefeld et du secondaire I de Progymatte (Thoune), Buchholz (Thoune), Uetendorf, Unterlangenegg et Schönau (Steffisburg)
04.05.11	O 5	INS	Organisation des élèves bernois (BSO)
06.05.11	O 3	Gymnase de la rue des Alpes (Bienne)	Elèves de 12 ^e des gymnases de la rue des Alpes et du Seeland (Bienne)
09.05.11	P 3	Gymnase de la rue des Alpes (Bienne)	Enseignant-e-s des gymnases de la rue des Alpes et du Seeland (Bienne)
10.05.11	Q	Gymnase Français (Bienne)	Elèves de 12 ^e des gymnases Français et de la rue des Alpes (Bienne)
11.05.11	P 4	Gymnase de Kirchenfeld (Berne)	Enseignant-e-s des gymnases de Kirchenfeld (Berne), Neufeld (Berne), Köniz-Lerbermatt et Hofwil (Münchenbuchsee)
16.05.11	P 5	INS	Enseignantes et enseignants Berne (LEBE)
19.05.11	O 4	Gymnase de Kirchenfeld (Berne)	Elèves de 12 ^e des gymnases de Kirchenfeld (Berne), Neufeld (Berne), Köniz-Lerbermatt et Hofwil (Münchenbuchsee)
20.05.11	O 6	Secondaire I d'Oberdiessbach	Elèves suivant l'enseignement gymnasial de 9 ^e année à l'école secondaire d'Oberdiessbach
23.05.11	R	Gymnase Français (Bienne)	Enseignant-e-s des gymnases Français et de la rue des Alpes (Bienne)
30.05.11	P 6	INS	Enseignant-e-s du secondaire I du Mittelland : Belp, Schwarzenburg, Eisengasse (Bolligen), Rebacker (Münsingen), Schlossmatt (Münsingen), Münchenbuchsee et Grosshöchstetten
06.06.11	O 7	Secondaire I d'Interlaken	Elèves suivant l'enseignement gymnasial de 9 ^e année à l'école secondaire d'Interlaken
06.06.11	S	CIP de Tramelan	Enseignant-e-s du secondaire I de Malleray, Moutier, Tramelan, Bas-Vallon, La Neuveville, Courtelary, St-Imier, Tavannes, La Courtine, Reconvillier, Collèges des Platanes, du Châtelet et de la Suze (Bienne) et de l'Ecole cantonale de langue française (ECLF) Berne
14.09.11	T	CIP de Tramelan	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)

Les groupes interrogés dans le cadre des discussions J, Q, R, S et T étaient francophones.

2.6 Limites de l'évaluation

Dans ce paragraphe, les auteurs entendent signaler expressément les limites de la présente évaluation. Ces limites doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats et de la définition de mesures liées à la future organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année. Les résultats présentés ci-après reflètent les déclarations et les positions des personnes interrogées et en aucun cas celles des auteurs du rapport (Direction de l'instruction publique). La place accordée à chaque problématique correspond à la fréquence à laquelle elle a été soulevée au cours des discussions et à l'importance qui lui a été donnée par les différents groupes interrogés.

Il faut également prendre en compte le fait que toutes les écoles du canton n'ont pas été impliquées dans la même mesure. Alors que *toutes* les écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année et *tous* les gymnases ont été interrogés, il n'en a pas été de même, pour des raisons méthodologiques, pour les écoles secondaires fonctionnant selon le modèle Quarta ; aucun membre du corps enseignant de ces écoles n'a par ailleurs été interrogé. Ces dernières rassemblent pourtant plus de la moitié des élèves du canton. Il n'est dès lors pas exclu, compte tenu du plus faible nombre d'écoles impliquées, que leurs arguments reçoivent un écho moindre que ceux des autres parties prenantes, même si les auteurs du présent rapport ont tenté d'éviter ce biais. De telles distorsions ne peuvent par principe pas complètement être écartées dans les évaluations qualitatives.

Avant ces discussions de groupe, les écoles avaient déjà échangé des idées entre elles, abordé la thématique de l'enseignement gymnasial de 9^e année et cherché des solutions. Il faut partir du principe que les écoles avaient passé des accords pour travailler ensemble à des solutions communes. Cet aspect constitue également l'un des points forts de la démarche adoptée : les parties communiquent entre elles et ont à cœur de résoudre un problème, par-delà les degrés scolaires.

Afin de garantir une certaine comparabilité quant au contenu des déclarations émanant des différents groupes, le même système de catégories a été appliqué à l'ensemble des discussions. De ce fait, pour des raisons qualitatives ou quantitatives, des compromis ont parfois été nécessaires dans certains cas isolés et des modèles ou catégories ont par exemple dû être regroupés sous une même étiquette.

3 RESULTATS DANS LA PARTIE GERMANOPHONE DU CANTON

Les déclarations des directions d'école et du corps enseignant des écoles secondaires et des gymnases montrent que les personnes interrogées se sont accommodées de la situation actuelle et des défis du quotidien. Même si ce sont en particulier les gymnases qui en ont souligné les difficultés, les écoles secondaires ne sont pas non plus satisfaites, à long terme, par le statu quo.

Le modèle Quarta est considéré comme un simple transfert du problème du secondaire II au secondaire I. Les représentants et représentantes de l'école obligatoire, en particulier, estiment qu'il n'est pas acceptable de supprimer l'enseignement gymnasial de 9^e année des écoles secondaires et de n'autoriser que les gymnases à le dispenser. L'allègement apporté par un tel changement du système devrait entraîner une nette amélioration de la situation. Celle-ci ne semble toutefois pas évidente du point de vue des personnes interrogées.

Le modèle 9/4 a fait l'objet de discussions approfondies entre les personnes interrogées dans les deux degrés. Il est décrit comme enrichissant à tous les niveaux (qualité de la formation, structure, apaisement et contenus), à l'exception des coûts.

Une majorité des élèves sont satisfaits du système actuel, mais signalent également ses faiblesses, déjà connues.

3.1 Directions d'école et représentants et représentantes des autorités

3.1.1 Solutions dans le cadre du système actuel

Les personnes interrogées sont toutes d'avis que les solutions proposées dans la trame de questions ne sont pas réalisables. Elles sont donc très sceptiques quant à une possible amélioration de la situation via des changements dans les domaines « option spécifique », « recomposition des classes », « autorisation de dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année dans les écoles secondaires » ou « libre choix des élèves ». Leurs réponses et arguments quant à ces questions indiquent déjà leur(s) solution(s) préférée(s).

Les personnes interrogées ne voient pas de motifs suffisants justifiant l'*avancement de l'option spécifique*, ni en termes de développement psychologique, ni sur la base des expériences déjà réalisées. Le choix de l'option spécifique a lieu déjà aujourd'hui trop tôt pour beaucoup d'élèves, engendrant par la suite de fréquents changements.

Une spécialisation précoce des élèves du gymnase n'est pas judicieuse selon les personnes interrogées, puisque l'objectif prioritaire de la maturité gymnasiale reste la transmission d'une vaste culture générale. En outre, l'avancement de l'option spécifique à la 9^e année scolaire ne tiendrait pas compte des besoins des élèves suivant l'enseignement gymnasial de 9^e année et qui ne souhaitent pas poursuivre

leur scolarité au gymnase mais désirent s'orienter vers une formation professionnelle (avec maturité professionnelle) ou un autre type de formation⁴.

Par ailleurs, la possibilité d'enseigner l'option spécifique en 9^e année scolaire est remise en question. Il semble peu réaliste pour la majorité d'imaginer que des enseignants et enseignantes qualifiés fassent la navette entre les gymnases et les écoles secondaires, ou que les élèves des écoles secondaires se rendent dans les gymnases pour suivre les leçons d'option spécifique. Les coûts afférents, la perte de temps ainsi que les difficultés de coordination et de planification sont autant d'arguments contre cette solution. L'enseignement de l'option spécifique en 9^e année devrait donc se faire au détriment d'un après-midi libre et en un seul bloc. Le rapport coût-utilité n'est donc aucunement satisfaisant. Seule une formation ininterrompue de quatre ans au gymnase, comme proposée dans les modèles Quarta et 9/4, offrirait une possibilité sensée d'enseigner l'option spécifique durant quatre années.

Des efforts ont déjà été faits pour désamorcer le problème lié à la *recomposition des classes en 10^e année*. Les membres du corps enseignant des degrés secondaire I et II ont intensifié leurs échanges de sorte à mieux ajuster entre eux les contenus enseignés dans ces deux degrés. Dans l'ensemble, une nette amélioration a eu lieu dans ce domaine, même si les accords ne sont pas encore toujours respectés partout.

Seules des modifications structurelles semblent pouvoir résoudre le problème. On ne pourra renoncer à une recomposition des classes à la fois en 9^e et 10^e années que s'il existe une formation ininterrompue de quatre années au gymnase. Du point de vue des gymnases, les modèles Quarta et 9/4 pourraient donc améliorer la situation actuelle. Les écoles secondaires dispensant un enseignement gymnasial de 9^e année refusent d'abandonner cet enseignement et privilégient ainsi nettement le modèle 9/4.

Les personnes interrogées estiment toutes que fixer des critères d'attribution d'une *autorisation de dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année* dans les écoles secondaires ne constitue pas une solution efficace pour garantir la qualité. En général, les gymnases confirment eux aussi l'excellente qualité du travail fourni par les écoles secondaires dispensant un enseignement gymnasial de 9^e année. Il n'y aurait donc pas de raison d'interdire à certaines écoles de dispenser cet enseignement. Par ailleurs, l'autonomie des communes s'en trouverait restreinte, ce qui devrait susciter une forte résistance politique. Même si les critères déjà établis, comme la gestion d'une classe séparée ou la dispense de l'enseignement conformément au plan d'études par un enseignant ou une enseignante habilitée sont ressentis comme suffisants, quelques nouveaux critères ont été cités, comme l'exigence d'un nombre minimum de 16 élèves par classe d'école secondaire dédiée à l'enseignement gymnasial de 9^e année et une application plus stricte des critères de sélection. D'un point de vue politique, il serait toutefois difficile de mettre en œuvre ces critères d'autorisation.

⁴ 20 % des élèves suivent l'enseignement gymnasial de 9^e année dans une école secondaire sans intégrer une 10^e année par la suite, contre environ 5 % des élèves ayant suivi leur 9^e année au gymnase.

Les élèves souhaitent majoritairement pouvoir *choisir librement de suivre l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire ou au gymnase (Quarta)*. D'après les directions d'école et les représentants et représentantes des autorités des écoles secondaires, les parents demandent fréquemment que leurs enfants puissent suivre l'enseignement de 9^e année au gymnase. Dans l'une des communes interrogées, ce modèle est appliqué avec succès depuis que l'enseignement gymnasial a été arrêté dans l'école secondaire communale. L'enseignement gymnasial de 9^e année peut désormais être fréquenté, au choix, dans l'école secondaire d'une commune voisine ou dans la première année d'un gymnase. Même si les expériences réalisées jusqu'à présent sont positives et si les gymnases n'ont rien contre cette pratique, quelques éléments vont à l'encontre de celle-ci à l'échelle cantonale.

Du fait de la fluctuation annuelle, il ne serait en effet plus possible d'estimer les effectifs d'élèves. Une partie des élèves choisirait de suivre l'enseignement gymnasial de 9^e année dans un lieu ou dans l'autre pour des raisons irrationnelles. Les (petites) écoles secondaires ne pourraient ainsi plus garantir les postes de leurs enseignants et enseignantes, engendrant une très grande insécurité au sein du corps enseignant. Il faut partir du principe que l'égalité des chances ne pourrait plus être garantie. En effet, le nombre d'élèves qui souhaitent fréquenter l'enseignement gymnasial de 9^e année dans une école secondaire ne serait probablement pas suffisant, compte tenu des directives cantonales actuelles, pour maintenir une classe de 9^e année pour les élèves sélectionnés restants. La liberté pour les élèves de choisir leur lieu d'enseignement gymnasial de 9^e année pourrait en particulier accroître la concurrence entre les écoles secondaires et les gymnases, mettant en danger la coopération toujours plus efficace et plus intense entre les degrés. Plus encore, elle créerait un précédent en faveur du libre choix de l'école pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Du point de vue des personnes interrogées, la liberté de choix des élèves ne résout aucun problème mais engendre plutôt de nouvelles difficultés.

Au vu de l'argumentaire d'une grande majorité des directions d'école et des représentants et représentantes des autorités sur les solutions à mettre en œuvre dans le cadre du système actuel, il est clair que les améliorations proposées pour certaines problématiques (par exemple l'option spécifique ou la recomposition des classes) ne seraient ni judicieuses ni satisfaisantes et tiendraient plutôt de la politique de colmatage.

Les problèmes actuels sont de nature structurelle et doivent donc être résolus par une modification des structures. Dans le cadre des discussions, les différentes structures et modèles possibles, avec leurs avantages et inconvénients, ont fait l'objet de débats. Les résultats de ces discussions seront exposés dans les chapitres suivants. On y distinguerá le statu quo et les modèles Quarta et 9/4. Dans la mesure du possible, les arguments relatifs à chacun des modèles sont classés selon les sous-catégories suivantes :

1. Qualité de la formation (déclarations concernant le niveau, la préparation aux études)

2. Structure (déclarations concernant l'organisation et la planification)
3. Apaisement (déclarations concernant la stabilité/l'instabilité du système, la pression du fait de la sélection, le stress, l'optimisation de la collaboration entre le secondaire I et le secondaire II)
4. Coûts (déclarations concernant les aspects financiers)
5. Contenus (déclarations liées aux arguments pédagogiques)

3.1.2 Statu quo

Qualité de la formation

Les recteurs et la rectrice font part d'expériences majoritairement positives quant au niveau de performances des élèves sélectionnés issus de l'enseignement gymnasial dispensé en école secondaire. Cependant, lors de la recomposition des classes en 10^e année, de nombreuses heures d'enseignement doivent être consacrées à mettre tous les élèves au même niveau pour répondre aux exigences de la suite de l'enseignement au gymnase.

De gros problèmes sont en particulier rencontrés dans certaines disciplines scientifiques (biologie, chimie et physique), la plupart du temps enseignées ensemble au degré secondaire I dans le cadre de la discipline Natur-Mensch-Mitwelt (NMM). Les enseignants et enseignantes ont dans cette discipline une grande marge de manœuvre pour concevoir leur enseignement. C'est pourquoi un tiers des élèves disent avoir des difficultés scolaires au premier semestre de 10^e année. En raison de cette perte de temps, les gymnases doivent donc faire des compromis quant aux contenus de l'enseignement tout au long de la formation, avec entre autres conséquences, des résultats généralement plus faibles pour les titulaires de la maturité bernoise par rapport à la moyenne suisse (cf. EVAMAR II ; CDIP/SER, 2008).

Structure

Du point de vue des représentants et représentantes des écoles secondaires dispensant l'enseignement gymnasial de 9^e année, le modèle a fait ses preuves. De nombreux élèves fréquentant l'enseignement gymnasial dans une école secondaire apprécient d'avoir la possibilité d'effectuer l'ensemble de la scolarité obligatoire à proximité de leur domicile et avec leurs camarades de classe, ce qui convient également aux parents.

Le fait que l'enseignement gymnasial soit proposé à l'école secondaire est un grand avantage pour les élèves qui envisagent de suivre une formation professionnelle avec maturité professionnelle. D'après les personnes interrogées, ils représentent environ le tiers des élèves dans ce type de classe. Fréquenter l'enseignement gymnasial à l'école secondaire leur permet de suivre l'enseignement de préparation au choix professionnel et leurs capacités sont stimulées en conséquence. En outre, cela leur permet d'entrer sans examen dans les écoles de maturité professionnelle (EMP).

Si les élèves des écoles secondaires ne proposant pas l'enseignement gymnasial sélectionnés pour suivre leur 9^e année au gymnase renoncent à poursuivre la filière gymnasiale après la 9^e, ils se heurtent à des difficultés. L'enseignement dispensé en première année du gymnase est clairement axé sur la suite de la filière gymnasiale. C'est pourquoi il ne correspond pas aux besoins de ceux qui envisagent une formation professionnelle ou la fréquentation d'une autre école post-obligatoire⁵.

Pour l'école obligatoire, le fait que l'enseignement gymnasial de 9^e année en école secondaire constitue un chevauchement du degré secondaire I avec le degré secondaire II est problématique. La séparation entre les deux degrés, claire partout ailleurs, n'est pas marquée ici.

Dans certaines écoles secondaires, on a tendance à « remplir » les classes secondaires dédiées à l'enseignement gymnasial de 9^e année avec des élèves qui ne répondent pas aux exigences de cet enseignement, simplement pour conserver la classe concernée. Quelques classes secondaires ordinaires continuent par ailleurs de mélanger les niveaux en accueillant également des élèves suivant l'enseignement gymnasial de 9^e année. En principe, une telle procédure n'est pas admise.

Les gymnases regrettent l'absence d'une formation gymnasiale de quatre ans ininterrompue qui serait pourtant utile pour garantir la qualité de la formation. Ce sont en particulier les options spécifiques linguistiques qui en pâtissent. Un enseignement réparti sur une durée plus longue leur serait en effet particulièrement bénéfique.

Apaisement

L'école secondaire est considérée comme un lieu de sélection constante et qualifiée de « cocotte-minute ». Les élèves sont en permanence sous pression, dès la 5^e année, avec l'introduction de la sélection pour l'école secondaire. La pression se maintient en 7^e année scolaire avec le semestre probatoire. La préparation aux écoles moyennes au secondaire I et la satisfaction aux critères de sélection pour l'admission dans l'enseignement gymnasial de 9^e année mettent fin à la sélection constante au secondaire I.

Les recteurs et la rectrice des gymnases sont presque tous d'avis que la grille horaire de 10^e année est surchargée. La lourde charge de travail du secondaire I se prolonge, sans interruption, en 10^e année. Ceci est dû en grande partie au temps de formation réduit au gymnase. La durée de trois ans, déjà courte, a encore été raccourcie par la réalisation des examens de maturité dès le début de l'été et ne compte en réalité que deux années et demie depuis le début de la 10^e année. Par ailleurs, de nombreux élèves du secondaire trouvent l'entrée en 10^e année scolaire difficile, étant donné qu'ils doivent combler des lacunes parfois grandes en un laps de temps très court. Cette fébrilité se répercute sur les parents, le corps enseignant et les directions d'école, qui tous ressentent une surcharge. Cette pression est aussi élevée par rapport au reste de la Suisse : certains des autres cantons appliquent des

⁵ Il faut relativiser cette affirmation étant donné que le plan d'études de l'enseignement gymnasial de 9^e année (dans les écoles secondaires comme au gymnase) prépare également de façon adaptée au passage en école professionnelle.

modèles qui prévoient davantage de temps pour garantir une formation de qualité élevée.

3.1.3 Modèle Quarta

Pour les affirmations suivantes sur le modèle Quarta, nous nous sommes appuyés sur les FIM résultant des entretiens avec les directions d'école et les représentants et représentantes des autorités des écoles secondaires ne proposant pas d'enseignement gymnasial de 9^e année. Ces écoles ont en général tendance à être plus proches des gymnases que les écoles secondaires proposant un enseignement gymnasial. Etant donné qu'elles ne disposent pas de leur propre classe d'enseignement gymnasial, elles fonctionnent déjà selon le modèle Quarta et connaissent d'expérience ses avantages et ses inconvénients. Cependant, de nombreux arguments résultent également des discussions avec les directions d'école et les représentants et représentantes des autorités des autres écoles (écoles secondaires avec classes de 9^e année gymnasiale, gymnases) qui ont pu également prendre position quant à la suppression de l'enseignement gymnasial de 9^e année dans les écoles secondaires et donc sur l'introduction du modèle Quarta.

Qualité de la formation

Le modèle Quarta est apprécié tant par les écoles secondaires qui ne proposent pas l'enseignement gymnasial de 9^e année et utilisent déjà ce modèle, que par les gymnases. Toutes les personnes impliquées le soutiennent. Il est important pour les bons élèves de pouvoir suivre au gymnase un enseignement de 9^e année axé sur la performance. Ils y ont la possibilité d'être encouragés avec leurs pairs et de prendre un nouveau départ, tandis qu'en 9^e année dans une école secondaire l'enseignement perd souvent de la vitesse du fait des nombreux élèves « fatigués de l'école ». Il est cependant essentiel de maintenir, pour les élèves ayant suivi une 9^e année à l'école secondaire, la possibilité d'intégrer une 9^e au gymnase par la suite.

Grâce au départ des futurs gymasiens et gymasiennes à la fin de la 8^e année, il est par ailleurs possible, durant la 9^e année de mieux se concentrer sur les besoins des élèves se destinant à la formation professionnelle. Cela équivaut à une revalorisation de la 9^e année telle que la prévoit la Direction de l'instruction publique. En outre, le départ des « têtes de classe » permettrait à d'autres enfants de s'épanouir davantage. Cette situation présente toutefois aussi des inconvénients. Lors de la préparation aux écoles moyennes, maintenue par exemple pour les élèves se destinant à une maturité professionnelle, l'enseignement peut perdre de sa dynamique. Par ailleurs, le risque existe que les élèves restants soient considérés comme inférieurs, suivant le principe « les bons élèves suivent l'enseignement de 9^e année au gymnase, les mauvais restent à l'école secondaire ».

Structure

Comme prévu, et comme évoqué précédemment dans la partie « Contexte », l'introduction généralisée du modèle Quarta et la suppression de l'enseignement gymnasial dans les écoles secondaires en résultant sont perçues de manière très diverse par les différents acteurs et actrices.

Pour les gymnases, le cursus ininterrompu de quatre ans tel qu'ils le demandent deviendrait réalité et les problèmes actuels dus à la multiplicité des modèles seraient résolus.

Pour les écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial, ce sont clairement les conséquences négatives qui sont au premier plan. L'école secondaire se verrait amputée d'une année supplémentaire après en avoir déjà perdu une avec l'allongement du degré primaire à six années.

Le passage au modèle Quarta présenterait un inconvénient net pour les communes dans lesquelles sont implantées ces écoles. Selon les personnes interrogées dans les communes concernées, les parents privilégiuent, pour établir leur domicile, les lieux où leurs enfants peuvent suivre toutes les classes de leur scolarité, jusqu'à la 9^e année, en particulier lorsque le gymnase le plus proche n'est pas dans les environs. Les zones rurales deviendraient donc moins attrayantes dans ce domaine pour les nouveaux habitants.

De même, le taux de passage au gymnase risque de baisser et le taux de redoublement en 9^e année d'augmenter, étant donné que le choix pour la filière gymnasiale aurait lieu trop tôt pour beaucoup.

Apaisement

Le problème de l'école secondaire, comparée à une « cocotte-minute », est également fréquemment soulevé dans les discussions autour du modèle Quarta. La pression de la sélection augmenterait encore dans les écoles concernées. L'attractivité de la formation professionnelle baîsserait puisque les élèves devraient se décider pour suivre la formation gymnasiale dès la 8^e année et auraient ainsi moins de temps pour s'intéresser à la possibilité d'une formation professionnelle.

Du fait du départ de nombreux élèves, les classes de l'école secondaire devraient être recomposées en 9^e année dans de nombreuses communes. Créer de nouvelles classes pour la dernière année scolaire est source de problèmes. Cela compliquerait le développement d'une cohésion au sein des classes. Par ailleurs, les élèves restant à l'école secondaire seraient pénalisés injustement par le départ de leurs camarades de classe.

L'espoir de voir la recomposition des classes disparaître en 10^e année n'est pas non plus de mise. De nombreux élèves entreraient en 9^e année gymnasiale sans viser l'obtention d'une maturité gymnasiale. Après une année, ils quitteraient de nouveau le gymnase pour suivre une autre formation (par exemple une formation professionnelle avec maturité professionnelle ou une école de culture générale), ce qui aurait pour conséquence un regroupement de classes. En fin de compte, on ne pourrait donc pas parler d'une amélioration de la situation⁶.

Les trajets jusqu'au gymnase, parfois longs, commencerait une année plus tôt et viendraient s'ajouter à la fatigue des élèves. Dans le cas où le semestre probatoire

⁶ Il faut relativiser cette affirmation puisque 80 % des élèves de l'enseignement gymnasial de 9^e en école secondaire intègrent la 10^e année, contre 95 % des élèves ayant suivi leur 9^e année au gymnase.

de 9^e année n'est pas réussi, les élèves devraient revenir à l'école secondaire, ce qui engendrerait encore plus de mouvements⁷.

Coûts

Selon les personnes interrogées, le modèle Quarta, en particulier son introduction généralisée, engendrerait des coûts supplémentaires pour les écoles, les communes et les parents.

Elles estiment qu'avec ce modèle, les coûts supplémentaires pour les parents apparaîtraient plus tôt qu'avant et devraient être supportés plus longtemps.

Une augmentation des coûts se répercuterait aussi en particulier sur les communes et le canton. Avec le départ des futurs gymnasiens et gymnasienne, le nombre d'élèves en 9^e année à l'école secondaire se réduirait. Ceci aurait probablement pour résultat des recompositions de classes ou un maintien des classes avec des effectifs plus faibles. En conséquence, les coûts par élève suivant l'enseignement seraient plus élevés. En outre, les frais d'infrastructure des écoles seraient répartis sur un plus petit nombre d'élèves, ce qui augmenterait le coût par personne. Enfin, il faudrait également maintenir une offre qui réponde aux besoins des bons élèves restants. La préparation aux écoles moyennes ou une offre dans le sens de l'enseignement gymnasial de 9^e année devrait en effet être maintenue si ces élèves souhaitent s'orienter vers une formation professionnelle exigeante ou une formation post-obligatoire.

Les coûts de l'enseignement gymnasial de 9^e année dans une école secondaire et au gymnase ne sont pas non plus les mêmes. Transférer intégralement l'enseignement gymnasial de 9^e année au gymnase engendrerait des coûts supplémentaires. Le corps enseignant du degré secondaire est rémunéré selon la classe de traitement 10, tandis qu'au gymnase, la rémunération des enseignants et enseignantes s'effectue selon la classe de traitement 15.

Contenus

Pour nombre de personnes interrogées, la décision de s'orienter vers une formation gymnasiale dès le début de la 8^e année, comme le prévoit en principe le modèle Quarta, interviendrait beaucoup trop tôt. Les garçons en particulier sont à cet âge encore en pleine phase de recherche identitaire et se concentrent énormément sur leur propre évolution. Si la décision d'aller au gymnase est prise plus tard⁸, le taux de passage au gymnase des garçons est, d'expérience, plus élevé. L'introduction généralisée du modèle Quarta irait donc à l'encontre de la volonté d'augmenter le nombre d'élèves dans les gymnases. L'exigence d'un plus grand nombre d'élèves au gymnase serait contraire à l'introduction généralisée du modèle Quarta.

Les enfants issus de familles à faible niveau d'instruction ont souvent besoin eux aussi d'un peu plus de temps pour décider de s'orienter ou non vers une formation gymnasiale. Il n'est pas rare que l'enseignant ou enseignante doive effectuer un

⁷ En majorité, les élèves qui ne valident pas le semestre probatoire en 9^e année au gymnase peuventachever leur année scolaire au gymnase.

⁸ Aujourd'hui déjà, il est possible d'entrer en 9^e au gymnase après une 9^e année à l'école secondaire.

travail de persuasion auprès de l'élève lui-même ou de ses parents. Ce processus nécessite un certain temps, qui ferait défaut dans le cadre d'une formation si seulement un peu plus d'un an devait séparer l'entrée à l'école secondaire du choix de l'orientation au gymnase. Cela aurait en outre pour conséquence une nouvelle baisse du taux de passage, déjà faible, dans les zones rurales.

Le départ des futurs gymnasiens et gymnasienne après la 8^e année aurait également des effets non prévisibles pour les élèves visant une maturité professionnelle. Il leur manquerait une offre d'encouragement adaptée en 9^e année, à moins de maintenir une offre de ce type, ou de la créer, avec des coûts plus élevés, comme nous l'avons déjà évoqué dans la partie « Coûts ».

Autres conséquences : la perte du savoir-faire, liée à l'absence d'enseignement gymnasial de 9^e année, ainsi qu'une baisse de l'attractivité des postes pour les enseignants et enseignantes concernés, qui trouvent très enrichissant le travail dans l'enseignement gymnasial de 9^e année.

3.1.4 Modèle 9/4

Le modèle 9/4 a été abordé dans tous les groupes de discussion avec les directions d'école et les représentants et représentantes des autorités. Comme déjà indiqué auparavant, il a été pris en compte comme potentielle solution aux problèmes identifiés dans le système actuel (point 3.1.1), en particulier concernant l'option spécifique et la recomposition des classes.

Qualité de la formation

Le modèle 9/4 pourrait atténuer de nombreuses difficultés existantes auxquelles se heurtent les gymnases. Les élèves de 9^e au gymnase auraient déjà achevé neuf années scolaires et pourraient entamer la filière gymnasiale avec un niveau de formation plus élevé. Ainsi, et grâce au cursus en quatre ans ininterrompu au gymnase proposé par le modèle 9/4, il serait possible d'atteindre un meilleur niveau lors de la maturité. Le canton de Berne pourrait donc ainsi augmenter le niveau de sa maturité, conformément aux objectifs de formation qu'il s'est fixés.

Outre les maturants et maturantes, les hautes écoles profiteraient également de ce système. Elles accueilleraient vraisemblablement des élèves mieux formés et plus mûrs au début de leurs études. Même si les hautes écoles n'ont pas pu s'exprimer directement dans cette évaluation, les discussions relatives aux examens d'admission et aux cours de rattrapage avant le début des études pourraient disparaître, d'après certaines personnes interrogées. De manière générale, les maturants et maturantes bernois disposeraient de meilleures conditions pour réussir leurs études, du début à la fin.

En revanche, il est possible qu'en 9^e année, alors suivie uniquement à l'école secondaire, la motivation scolaire perde de la vitesse. Les élèves qui s'orientent vers une formation professionnelle après leur scolarité obligatoire et trouvent assez tôt une place d'apprentissage correspondante sont souvent moins motivés pour participer aux cours. Il se peut alors que cette « fatigue de l'école » gagne les futurs

gymnasiens et gymnasienne et que les progrès réalisés en 9^e année soient très limités. Une grande partie de l'augmentation attendue du niveau de formation serait ainsi réduite à néant. L'année scolaire supplémentaire n'aurait pas les effets escomptés.

Structure

La grande majorité des personnes interrogées estime que le modèle 9/4 est la seule solution dont profiteraient à la fois les écoles secondaires et les gymnases. Séparer clairement les deux degrés contribuerait à renforcer le profil du secondaire I et du gymnase. La méfiance qui subsiste encore un peu entre les deux degrés pourrait être apaisée, ce qui permettrait d'améliorer la collaboration.

La possibilité de dispenser un enseignement commun à tous les élèves des centres scolaires secondaires ou des classes secondaires (incluant des élèves de classes secondaires spécialisées) en pratiquant une différenciation interne pourrait de nouveau être évoquée, ce qui répondrait par ailleurs au principe général d'une orientation vers plus d'enseignement intégratif. Le fait que tous les élèves achèvent leur scolarité obligatoire au même moment aurait également des effets positifs du point de vue social.

Apaisement

Les difficultés existant dans le système actuel et dans le modèle Quarta, dues à la sélection permanente, pourraient être atténuées si la 8^e année est organisée sans sélection.

La composition des classes pourrait rester constante sur toute la durée du degré secondaire I. Les classes ne devraient être composées qu'*une seule fois* au début du gymnase. L'enseignement pourrait donc se dérouler plus calmement et se concentrer davantage sur les contenus. Dans l'ensemble, les répercussions seraient positives pour toutes les parties prenantes.

Le cursus en quatre ans ininterrompu au gymnase permettrait d'étirer le plan d'études et d'alléger ainsi la grille horaire qui y est liée. Les sciences expérimentales et l'option spécifique pourraient en particulier être enseignées sur une plus longue période et en seraient revalorisées.

Durant l'année, il y aurait plus de temps pour pouvoir réaliser un nombre suffisant d'exams. Les enseignants et enseignantes pourraient également travailler de façon ciblée, les compétences sociales seraient renforcées et les activités extrascolaires plus nombreuses. En découlerait une baisse des manifestations du stress et de l'épuisement et, par conséquent, moins d'années de transition nécessaires pour les élèves.

Le fait que les maturants et maturantes seraient plus âgés fait l'objet de discussions controversées entre les personnes interrogées. Plus mûrs, les élèves ont une mentalité bénéfique pour l'aptitude aux études. Cet argument répond à une requête essentielle des hautes écoles. Par ailleurs, une année supplémentaire à l'école

secondaire⁹ laisserait en particulier aux garçons plus de temps pour se développer et faciliterait ainsi le choix de la filière de formation future. D'un autre côté, à la fin du cursus en haute école, les Suisses sont déjà aujourd'hui en moyenne plus âgés en comparaison avec le reste du monde. La différence d'âge avec les diplômés des hautes écoles de l'étranger tendrait à augmenter. L'entrée sur le marché du travail serait elle aussi retardée.

L'allongement de la formation gymnasiale pourrait avoir un effet négatif sur la motivation à fréquenter un gymnase. Les effectifs d'élèves pourraient baisser en faveur des formations professionnelles. Celles-ci durent certes aussi longtemps mais permettent aux élèves d'exercer une activité professionnelle dès l'obtention de leur diplôme.

Coûts

L'allongement de la scolarité liée au modèle 9/4 pour les gymasiens et gymnasienne engendrerait des coûts supplémentaires. Ceux-ci constituent l'argument principal avancé contre ce modèle et représentent un obstacle politique d'importance au vu de la situation financière actuelle du canton.

Il est cependant normal qu'une bonne formation engendre aussi des coûts. Il faut investir des moyens non seulement pour les élèves faibles mais aussi pour ceux qui sont performants et deviendront de bons contribuables.

Il faut différencier les coûts effectivement engendrés et les économies réalisées via le nouveau modèle. Une analyse des coûts objective portant sur les différents postes est demandée.

Contenus

Le modèle 9/4 est privilégié par les personnes interrogées en particulier parce qu'il représente, de leur point de vue, *la solution aux défis restants*, formulés dans la trame de questions. Les problèmes liés au peu de temps d'enseignement pour l'option spécifique, à la recomposition des classes et aux compromis en résultant dans le plan d'études pour la formation gymnasiale pourraient être résolus par le modèle 9/4.

Par ailleurs, le modèle 9/4 est également perçu de façon très positive dans le domaine de l'encouragement de l'égalité des chances entre les sexes et entre les classes sociales, ainsi qu'en matière de renforcement de la préparation au choix professionnel et à une formation professionnelle exigeante. Une fois de plus, les personnes interrogées ont fait valoir que ce ne sont pas seulement les gymasiens et gymnasienne qui profiteraient d'une modification du statu quo, mais tous les élèves du secondaire I. Le modèle 9/4 est également, de ce point de vue, le modèle choisi par la majorité. Il donne la possibilité de renforcer la préparation au choix professionnel et de solliciter de façon adéquate les élèves visant une formation professionnelle exigeante.

⁹ Aujourd'hui déjà, il est possible d'entrer en 9^e au gymnase après une 9e année à l'école secondaire.

3.2 Corps enseignant

Comparé à la trame des questions fournie aux directions d'école et aux représentants et représentantes des autorités, celle destinée aux membres du corps enseignant comporte une question supplémentaire portant sur les difficultés qu'ils rencontrent en raison du modèle d'organisation actuel, c'est-à-dire de la diversité des modèles utilisés. Par ailleurs, ils ont été interrogés de façon explicite sur le modèle 9/4. Les faiblesses du système actuel déjà constatées en amont de l'évaluation et signalées par les directions d'école sont aussi confirmées par le corps enseignant dans son travail quotidien, qui les juge en partie source de travail supplémentaire. Les remarques issues des discussions avec le corps enseignant sont ici encore classées selon les sous-catégories Qualité de la formation, Structure, Apaisement, Coûts et Contenus. Ceci permet de comparer les résultats avec ceux obtenus lors des discussions avec les autres groupes interrogés.

Etant donné que les arguments autour du statu quo et du modèle Quarta ne peuvent être distingués, tant en termes de qualité que de quantité, les deux modèles font l'objet d'une discussion commune.

3.2.1 Situation actuelle (enseignement gymnasial de 9^e année dans les écoles secondaires et au gymnase)

A l'instar des directions d'école et des autorités, le corps enseignant a composé avec la situation actuelle, sans toutefois en être satisfait.

Qualité de la formation

L'un des gros problèmes du modèle d'organisation actuel réside dans la forte hétérogénéité du niveau de connaissances des élèves au début de la 10^e année. Des lacunes parfois très grandes subsistent dans différentes disciplines. Si les élèves ont connaissance d'une problématique, le savoir qui lui est associé a souvent été transmis de façon trop superficielle. Pour mettre tous les élèves au même niveau, certains gymnases proposent des cours facultatifs visant à combler les lacunes. D'autres élèves profitent de la situation en faisant semblant de ne pas être au courant et en prétendant ne pas avoir appris tel ou tel contenu à l'école secondaire.

Cette disparité des niveaux de connaissances a une influence sur la transmission de nouveaux savoirs et donc sur les performances. Les bons élèves doivent « patienter » jusqu'à ce que les élèves plus faibles aient rattrapé leur retard. Jusqu'aux vacances d'automne, l'enseignement en 10^e consiste en général en une révision des connaissances requises à l'entrée, de sorte que tous les élèves disposent d'une base similaire pour suivre le reste de l'enseignement.

Les différences de savoir qui existent à l'entrée en 10^e s'estompent pour la majorité des élèves au cours de la formation gymnasiale. Au moment de la maturité, les disparités des débuts ne se remarquent plus. Le retard pris sur le plan d'études au début de la 10^e année a toutefois des répercussions négatives sur l'ensemble de la filière gymnasiale.

Structure

Les enseignants et enseignantes ne pensent pas que l'école secondaire ou le gymnase sont à l'origine des difficultés actuelles. Pour eux, les problèmes sont inhérents aux structures actuelles.

Il existe bien un plan d'études commun pour l'enseignement gymnasial de 9^e année, mais sa mise en œuvre, voire la faisabilité de cette mise en œuvre, fait débat au sein du corps enseignant. Des accords internes à l'école sont souvent passés, mais l'enseignement en école secondaire nécessite des accords entre les degrés secondaires I et II. De tels accords prennent souvent beaucoup de temps et impliquent un engagement personnel fort du corps enseignant. Par ailleurs, du fait du profil flou de l'enseignement gymnasial de 9^e année, il existe une situation de concurrence latente entre l'école secondaire et le gymnase, notamment au sein du corps enseignant, ce qui complique encore le travail.

La seule solution à ce problème serait, pour le corps enseignant, d'introduire à l'échelle cantonale le modèle 9/4, qui permet une séparation structurelle très claire entre les degrés secondaires I et II.

Apaisement

Le système scolaire est considéré comme « extrêmement sélectif et cloisonné ». La pression sur les résultats et la sélection permanente sont des problématiques centrales qui doivent être traitées dans le cadre des discussions sur l'enseignement gymnasial de 9^e année.

La qualité de l'apprentissage pâtit parfois fortement des exigences élevées. Les élèves mettent au point des stratégies pour « survivre » à l'école. Les concepts tels que l'apprentissage « boulimique » désignent des processus consistant à apprendre le maximum de contenus et à les « recracher ». Dans de telles conditions, il est impensable de s'intéresser davantage au sujet ou de faire des liens entre les différents savoirs.

De nombreux élèves ont besoin de cours de soutien. Ils ont une charge de travail s'élevant déjà à plus de 40 heures par semaine, sans compter les devoirs à faire à la maison. Vient s'ajouter à cela le fait que les élèves d'aujourd'hui semblent moins bien supporter la charge de travail et paraissent moins performants. Dans ces conditions, ils atteignent donc leurs limites en termes de performance, ce qui engendre toujours plus de ruptures scolaires ou d'absences prolongées pour cause de maladie.

3.2.2 Modèle 9/4

Qualité de la formation

Dans les faits, le gymnase a été raccourci à trois ans, sans que les exigences en termes de performance ne soient réduites. En passant au modèle 9/4, les objectifs visés pourraient de nouveau être atteints. Ce changement permettrait également une revalorisation de l'option spécifique. Les problèmes exposés dans la partie « situation actuelle » (point 3.2.1) seraient en grande partie résolus par ce modèle.

Structure

Du fait de la nature structurelle des nombreux problèmes actuels, le modèle 9/4 pourrait constituer une véritable solution. Les paroles d'un des membres du corps enseignant en sont symptomatiques : « Si l'on part du principe que la durée de la scolarité obligatoire devrait être de neuf années et celle du gymnase de quatre années, la 9^e année au gymnase et la 9^e année en école secondaire sont alors en concurrence. Ce chevauchement n'est pas sain. Nous devrions séparer clairement le secondaire I du secondaire II et prendre en considération, de façon sérieuse, un modèle du type 9/4. »

Le modèle 9/4 pourrait – dans le cadre de Harmos – être organisé de façon plus flexible de sorte à laisser encore la possibilité d'obtenir une maturité en moins de 13 ans.

Apaisement

Les conséquences positives d'une année scolaire supplémentaire dépendent fortement de l'organisation de celle-ci. Le temps gagné devrait être utilisé judicieusement pour décharger la grille horaire là où cela est nécessaire. La 9^e année devrait aussi être conçue différemment pour pouvoir exploiter toutes les possibilités du nouveau modèle.

Si les jeunes peuvent avoir plus de temps pour étudier les contenus et les associer entre eux, qu'on leur offre la possibilité d'évoluer également d'un point de vue personnel et que la pression est ainsi un peu relâchée, tous en profitent et la qualité de la maturité gymnasiale est meilleure.

La durée de la formation professionnelle initiale constitue également un argument : de nombreuses formations professionnelles durent aussi quatre ans.

Coûts

Le corps enseignant estime que les coûts constituent le problème le plus important, ce qui en fait un argument contre le modèle 9/4 dans la discussion. Une grande majorité du corps enseignant est d'avis qu'une amélioration de la qualité de la formation justifie les dépenses supplémentaires. Pour les enseignants et enseignantes, il est temps d'investir à nouveau dans la formation. Les personnes interrogées ont par ailleurs exprimé leur crainte quant au fait que le statu quo puisse s'enraciner encore davantage si le modèle 9/4 devait échouer pour des raisons financières.

Si l'on considère le système de formation dans son ensemble, le modèle 9/4 offre aussi la possibilité de réaliser des économies. Si on investissait le temps supplémentaire par exemple dans un meilleur suivi et davantage de soutien au moment du choix des études, de nombreuses réorientations et interruptions d'études coûteuses pourraient être évitées.

3.3 Elèves

Les élèves interrogés font partie de deux groupes différents. Le premier regroupe les élèves de 12^e année en passe d'achever leur formation au gymnase, qui peuvent principalement faire part de leur expérience avec du recul.

Le deuxième groupe d'élèves rassemble des élèves de deux classes d'enseignement gymnasial en école secondaire. Les discussions avec ces jeunes ont eu un caractère très prospectif, puisqu'ils ont été interrogés principalement sur leurs attentes.

Comme avec le corps enseignant, les arguments concernant le statu quo et le modèle Quarta ne sont pas suffisants, en termes tant de qualité que de quantité, pour permettre un débat séparé. Les deux modèles sont donc abordés ensemble.

3.3.1 Situation actuelle (enseignement gymnasial de 9^e année dans les écoles secondaires et au gymnase)

Ce qui est apprécié dans l'enseignement gymnasial en école secondaire, c'est le fait de rester plus longtemps avec les camarades des environs et de pouvoir achever la scolarité ensemble. En revanche, tandis que les futurs gymnasiens et gymnasienne entament un nouveau cycle scolaire en 9^e année d'enseignement gymnasial, les autres élèves (p. ex, ceux visant une EMP) la conçoivent plutôt comme une dernière année et sont par conséquent moins motivés pour participer à l'enseignement, ce qui complique les choses.

Toutefois, les élèves sont bénéficiaires sous bien des aspects – par exemple avec la préparation au choix professionnel. Celle-ci constitue une aide précieuse tant pour décider de suivre ou non la filière gymnasiale que pour choisir, plus tard, un métier ou une filière d'études. En outre, l'enseignement gymnasial en école secondaire leur permet de faire un premier pas vers le gymnase tout en restant près de chez eux. Cet enseignement est, selon les élèves, « exigeant mais différent du gymnase. Il permet de s'imaginer ce que peut être le gymnase et facilite le passage au gymnase. » Pour eux, il serait plus simple de revenir sur le choix de suivre la filière gymnasiale puisqu'ils ne sont alors pas encore définitivement entrés au gymnase. Les élèves ont ainsi une année de plus pour réfléchir à leur avenir et ce, dans un environnement familier et rassurant.

L'enseignement gymnasial de 9^e année dispensé en école secondaire est également utile pour les autres élèves motivés. Ils ont la possibilité d'être sollicités de manière adaptée, obtenant ainsi de meilleures chances de trouver une place d'apprentissage exigeante, et peuvent être admis sans examen à l'école professionnelle.

Le modèle Quarta présente aussi plusieurs avantages du point de vue des élèves. La matière enseignée durant la 9^e année au gymnase correspond à celle qu'il faut connaître pour passer en 10^e année. Les élèves ayant suivi leur 9^e au gymnase ne présentent au début de la 10^e année presque pas de lacunes qui devraient être comblées au prix de lourds efforts. C'est pourquoi le début de la 10^e année, durant lequel de nombreux élèves issus de l'enseignement gymnasial en école secondaire

comblent leurs lacunes, est pénible et ennuyeux pour beaucoup d'anciens élèves ayant accompli leur 9^e année au gymnase.

Entrer plus tôt au gymnase constitue un avantage majeur au moment du choix de l'option spécifique. On connaît généralement les enseignants et enseignantes des options spécifiques et ils peuvent donner des informations à ce sujet. Le choix est donc plus aisé pour les élèves et moins de changements d'option ont lieu plus tard.

Pour les élèves, la recomposition des classes n'a pas que des inconvénients. D'un côté, il est en partie difficile de s'intégrer encore dans une nouvelle classe, en 10^e, après déjà une année. D'un autre côté, ils voient aussi des avantages à pouvoir rencontrer encore de nouvelles personnes. Avec le modèle de maturité actuel, les classes fixes sont de toute façon de plus en plus rares.

La majorité des élèves s'accorde sur le fait que, dans le fond, tous les modèles sont bons, dans la mesure où tous les élèves arrivent en début de 10^e année avec un niveau de connaissances égal.

Si les élèves avaient le *libre choix du modèle scolaire*, ils n'auraient pas de préférence marquée. Beaucoup opteraient pour modèle qu'ils ont eux-mêmes connu. Pour eux, le plus simple serait de pouvoir passer de l'école secondaire au gymnase à la fin de la 8^e comme à la fin de la 9^e. Quelques élèves pensent que les futurs gymnasien et gymnasienne opteraient pour la 9^e année au gymnase tandis que les élèves visant une école de maturité professionnelle opteraient pour l'enseignement gymnasial en école secondaire. Toutefois, la majorité estime que c'est une bonne idée de pouvoir décider librement où ils souhaitent effectuer leur 9^e année. Il faut cependant rester prudent. D'après leurs propres dires, certains jeunes pourraient être débordés par une telle décision.

Qualité de la formation et apaisement

En 7^e année, qui se déroule souvent dans une classe secondaire spécialisée, la pression sur les résultats et le volume des contenus sont jugés plutôt faibles. À compter de la 8^e année, les exigences n'ont de cesse d'augmenter, avec un premier pic dans l'enseignement gymnasial à l'école secondaire où toutes les disciplines sont soumises à évaluation.

Au gymnase, en revanche, la 9^e année (Quarta) est considérée comme plutôt calme. Selon les connaissances préalables, l'entrée en 10^e année peut être ennuyeuse ou très fatigante, étant donné que l'on essaie à ce moment-là de ramener tous les élèves à un même niveau de connaissances. La 11^e est très dense du point de vue de son contenu, ce que tous confirment. On suppose que les oubli et le temps perdu en 9^e et en 10^e entraînent ce trop-plein en 11^e. Par ailleurs, de nombreux élèves rédigent leur travail de maturité en 11^e année. Cette pratique doit évoluer, puisque la 12^e année offre plus de temps libre à y consacrer.

3.3.2 Modèle 9/4

Qualité de la formation

Le modèle 9/4 permettrait de finir l'école secondaire de façon plus soignée. Les élèves sont persuadés que les disparités dans les connaissances seraient plus faibles.

Structure

Le modèle 9/4 devrait faire office de norme et ce, dans l'ensemble de la Suisse. Les différents niveaux dans les écoles secondaires, avec une préférence pour les élèves suivant l'enseignement gymnasial, n'auraient plus cours. Les débats autour de la 9^e année pourraient s'arrêter et tous les élèves bénéficieraient des mêmes conditions de départ. En outre, une possibilité d'entrer au gymnase après la 8^e devrait toujours être offerte au cas par cas.

La 9^e année pourrait être complètement réorganisée. Elle pourrait par exemple se concentrer davantage sur l'enseignement général et transmettre ainsi des compétences pour gérer un ménage ou remplir une déclaration d'impôts.

Pour quelques jeunes, le gymnase perdrait de son attractivité s'il faut 13 années pour atteindre la maturité. Les formations professionnelles, qui durent en général aussi longtemps, préparent à l'exercice d'un métier. Cette voie associe en effet une certaine autonomie financière à la possibilité d'entreprendre des études dans une haute école.

Apaisement

Les élèves perçoivent dans le modèle 9/4 autant la possibilité de réduire la pression dans les différentes années scolaires (p. ex. en 11^e) que le risque de voir davantage de temps s'écouler sans être exploité. En principe, il y a suffisamment de temps, mais le contenu est réparti de façon peu équilibrée sur les différentes années.

D'autre part, bon nombre des élèves interrogés trouvent judicieux de disposer d'une année supplémentaire pour décider de leur future filière de formation. En 7^e ou 8^e année, il est encore trop tôt selon eux pour faire ce choix, en particulier pour les garçons. Ajouter une année à l'ensemble du cursus donnerait le temps pour davantage de loisirs et pour se découvrir. En fin de compte, plus de contenu pourrait être transmis tout en étant davantage approfondi. Cela aurait sans aucun doute un effet positif sur les performances dans l'enseignement supérieur.

Que les maturants et maturantes aient un an de plus importe peu. C'est déjà le cas dans certains autres cantons et « une année de plus sur une vie qui dure 80 ans, ce n'est pas un problème. »

4 RESULTATS DANS LA PARTIE FRANCOPHONE DU CANTON

Malgré les différences structurelles actuelles, les résultats obtenus avec les groupes de discussion dans la partie francophone du canton coïncident dans l'ensemble avec ceux de la partie germanophone du canton.

Le degré secondaire I (7^e, 8^e et 9^e années scolaires) est divisé en trois sections dans la partie francophone du canton. La section préparant aux écoles de maturité commence en 7^e année et dure jusqu'à la fin de la 9^e année, au moment du passage au gymnase. Les élèves intègrent ensuite la 10^e année. Compte tenu de cette structure commune et de la présence du Plan d'études romand (PER) comme base de travail, la problématique de l'enseignement gymnasial de 9^e année est tout autre dans la partie francophone du canton. Du fait que, dans le Jura bernois, l'école secondaire prépare pendant trois ans au gymnase, les problèmes sont visibles principalement au gymnase. Une solution commune, similaire au modèle germanophone prévoyant l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire, est donc en place dans la partie francophone du canton.

4.1 Situation actuelle (modèle 9/3)

Le modèle actuel est évalué très différemment par les écoles secondaires et les gymnases, ainsi que par les différents groupes cibles (directions d'école, corps enseignant, élèves).

Les écoles secondaires (directions et corps enseignant) ne voient pas de lacunes graves dans le système actuel. Les directions des deux gymnases ne sont en revanche pas satisfaites des structures actuelles. Elles sont d'avis que les élèves n'ont pas le niveau de formation attendu lors de leur passage au gymnase. La 9^e année enseignée à l'école secondaire n'est pas une année gymnasiale, elle ne permet pas de se concentrer sur des disciplines privilégiées. Le niveau de maturité visé par le canton, au-dessus de la moyenne suisse, ne peut selon elles pas être atteint avec les structures actuelles. L'allongement de la durée de la formation (de 12 à 13 années) serait la condition pour améliorer la qualité de la formation.

Pour les enseignants et enseignantes des gymnases, la charge de travail au gymnase est trop lourde tant pour les élèves que pour le corps enseignant. Il n'est pas possible d'être en accord avec l'esprit de la nouvelle maturité avec la structure actuelle du gymnase, en trois ans. La nouvelle maturité implique un approfondissement des contenus, un encouragement de l'autonomie, une réflexion critique et transdisciplinaire ainsi que le travail de maturité. Le système actuel va dans le sens contraire : les gymnasien et gymnasienne ne rédigent plus suffisamment de travaux. L'encouragement des compétences sociales est à peine possible et le temps manque pour être tout simplement un ou une jeune.

4.2 Modèle Quarta

Le modèle Quarta est évalué de façon diverse. Les directions des gymnases se prononcent en faveur du modèle Quarta tandis que les directions des écoles du secondaire I, le corps enseignant des degrés secondaires I et II ainsi que les élèves interrogés sont en majorité opposés à ce modèle.

Les directions des gymnases font valoir l'expérience des gymnases appliquant déjà ce modèle, qui montre que cela permet d'augmenter le niveau de la formation gymnasiale. S'ils devaient suivre leur 9^e année au gymnase, les élèves en apprécieraient la dynamique et ils seraient avantagés en sciences expérimentales grâce au plan d'études pour la formation gymnasiale et aux structures disponibles.

Les directions et le corps enseignant des écoles secondaires évaluent très différemment le modèle Quarta. Le niveau des maturants et maturantes pâtit selon eux essentiellement de la durée de formation de douze années, trop courte. Un transfert de la 9^e année au gymnase n'y changerait rien. En outre, la 9^e année fait clairement partie de l'école obligatoire. Le modèle Quarta raccourcirait à seulement huit années la durée de la scolarité obligatoire. En conséquence, les responsables des formations dans la formation professionnelle initiale pourraient également exiger que les élèves entament leur formation directement après la 8^e année.

En particulier les écoles secondaires de petite envergure perdraient un nombre conséquent d'élèves avec le passage au modèle Quarta, ce qui pourrait remettre en question leur existence même. Les jeunes restants en souffriraient et subiraient aussi la pression d'être les « derniers restants ».

Les parents devraient déjà supporter des coûts plus élevés une année plus tôt. Certains enfants auraient des trajets plus longs à parcourir et seraient loin de chez eux durant toute la journée. Dans ces conditions, nombre d'entre eux y penseraient à deux fois avant d'opter pour le gymnase, avec pour conséquence une baisse du taux de passage dans les zones rurales.

Enfin, la fermeture de la 9^e année dans les sections préparant aux écoles de maturité serait une perte pour tous ceux qui visent une formation professionnelle ou une autre école post-obligatoire.

4.3 Modèle 9/4

La majorité des personnes interrogées voit de nombreux avantages au modèle 9/4. L'année supplémentaire au gymnase pourrait être exploitée pour étendre le plan d'études et approfondir davantage les contenus. Les élèves seraient ainsi soumis à une pression moindre et leur formation gagnerait en qualité, notamment par la possibilité du travail interdisciplinaire. L'introduction du modèle 9/4 serait logique puisque les formations professionnelles exigeantes, avec ou sans maturité professionnelle nécessitent elles aussi quatre années après la scolarité obligatoire.

Le PER autorise explicitement la fin de la scolarité après 18 ans et l'allongement de la formation jusqu'à la maturité ne comporte aucun inconvénient évident pour les personnes interrogées. Depuis que la durée du gymnase a été réduite (en 2001), davantage de jeunes effectuent une année de transition avant d'entamer leurs

études. Leur âge au terme de la formation universitaire n'a donc presque pas changé.

Dans le cadre des discussions, des idées et des propositions pour l'organisation de l'année scolaire supplémentaire ont été formulées. Les participants et participantes sont d'avis que durant la première année du gymnase, la priorité devrait être de combler les lacunes et d'établir un socle de connaissances commun. Par la suite, il serait important d'encourager l'autonomie des gymnasien et gymnasienne afin de pouvoir répondre aux exigences et aux besoins des hautes écoles. Le dernier semestre pourrait permettre de développer des points ciblés dans l'enseignement de disciplines spécifiques. Enfin, les aspects sociaux et les activités extrascolaires doivent aussi avoir leur place.

Malgré les différentes perspectives des représentants et représentantes des degrés secondaires I et II, comme dans la partie germanophone du canton, le problème n'est pas attribué à un degré scolaire en particulier mais est plutôt associé aux structures en place. Une filière gymnasiale de quatre années faisant suite à la scolarité obligatoire, telle que la prévoit le modèle 9/4, permettrait de résoudre de nombreux problèmes et d'améliorer la coopération entre les deux degrés. Si le modèle 9/4 ne devait pas être réalisable sur le plan politique, les écoles secondaires interrogées (directions et corps enseignant), le corps enseignant des gymnases et les élèves privilégieraient majoritairement le statu quo, avec trois années de formation en section préparant aux écoles de maturité suivies de trois années au gymnase.

5 RESUME DES RESULTATS OBTENUS DANS LES DEUX REGIONS

Les résultats rapportés pour les deux régions linguistiques montrent que les personnes interrogées sont majoritairement du même avis quant à l'évaluation des différents modèles. Les arguments se recoupent fréquemment et sont clairement en faveur du modèle 9/4.

Les représentants et représentantes des autorités, les directions d'école et le corps enseignant des deux degrés se sont certes accommodés de la diversité actuelle des modèles, mais ils n'en sont pas satisfaits, particulièrement dans les gymnases.

L'introduction du modèle Quarta ne ferait que décaler le problème du gymnase aux écoles secondaires et ne serait donc satisfaisante pour personne. D'autant plus que le modèle Quarta crée de nouvelles difficultés sans améliorer de façon notable la situation globale.

Le modèle 9/4 a rapidement fait l'objet de discussions dans les deux degrés et les deux parties du canton. A l'exception des coûts engendrés, le modèle 9/4 représente *la* solution à toutes les problématiques discutées pour une large majorité des personnes interrogées.

Si le modèle 9/4 ne devait pas être réalisable, une grande majorité des personnes interrogées serait favorable au maintien du statu quo. Seules quelques-unes souhaiteraient l'introduction du modèle Quarta comme solution alternative à la situation actuelle.

6 VUE D'ENSEMBLE DES ARGUMENTS AVANCES

Le présent chapitre décrit les principaux *arguments avancés par les participants et participantes* au cours de *l'ensemble* des discussions menées à propos du statu quo et des modèles Quarta et 9/4. Ils sont classés selon les sous-catégories Qualité de la formation, Structure, Apaisement, Coûts et Contenus utilisées dans le cadre de l'évaluation.

6.1 Statu quo

S'agissant du statu quo, l'accent a surtout été mis sur les conséquences d'un maintien de l'enseignement gymnasial de 9^e année dans les écoles secondaires. Les aspects concernant l'autre modèle appliqué actuellement, le modèle Quarta, sont principalement abordés au point 6.2.

Qualité de la formation

Pour les personnes interrogées, deux éléments figurent ici au premier plan. D'après elles en effet, la plupart des écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année dispensent une bonne préparation à la filière gymnasiale et aux formations professionnelles exigeantes. Pourtant, à l'entrée en 10^e année, on constate de grands écarts de connaissances entre les élèves provenant des différentes écoles (en particulier dans les disciplines scientifiques), qui compliquent l'organisation des classes ainsi que les débuts au gymnase. La perte de temps ainsi générée a, aux dires des personnes interrogées, un effet négatif durable sur le niveau de formation des élèves.

Structure

Les principales difficultés existantes sont, de l'avis de l'ensemble des participants et participantes, d'origine structurelle. Tous se sont certes accommodés de la diversité des modèles en place, laquelle découle d'un « compromis boiteux » mais hormis une majorité des écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année, aucun ne se dit satisfait de cette situation.

L'enseignement gymnasial de 9^e année proposé à l'école secondaire évite aux adolescents et adolescentes des régions rurales d'avoir à parcourir, pendant une année de plus, de longues distances pour se rendre au gymnase, ce qui accroît quelque peu l'attractivité de la filière gymnasiale pour ces élèves. Il leur permet par ailleurs d'achever leur scolarité obligatoire en même temps que leurs camarades. En outre, les écoles secondaires concernées présentent des effectifs plus élevés : l'enseignement gymnasial de 9^e année peut donc être décisif pour la survie de certaines écoles de petite taille.

Toutefois, pour une majorité, les inconvénients de la solution actuelle l'emportent nettement sur les avantages. Scolariser dans une même classe de l'école secondaire de futurs gymnasiens et gymnasienne et des élèves qui visent une maturité professionnelle présente assurément des avantages pour ces derniers

(stimulation adaptée, admission sans examen dans une école de maturité professionnelle), mais, d'après les participants et participantes, il n'est pas possible d'axer l'enseignement sur la filière gymnasiale dans une mesure suffisante. Tant que l'enseignement gymnasial de 9^e année sera aussi dispensé dans les écoles secondaires, il ne sera selon eux pas envisageable de commencer l'enseignement de l'option spécifique en 9^e année, ce qui serait nécessaire tant d'un point de vue pédagogique que matériel.

Enfin, de l'avis des personnes interrogées, on ne peut pas exclure que, pour des questions de « remplissage », certaines classes secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année accueillent des élèves ne disposant pas des capacités suffisantes pour entrer au gymnase (dans les écoles de petite taille).

Selon les participants et participantes, il faut remédier à ces inconvénients qui découlent principalement de la présence de l'enseignement gymnasial de 9^e année dans les écoles secondaires. Aucun d'eux ne souhaite cependant que cela se fasse au détriment du degré secondaire I (= introduction généralisée du modèle Quarta). C'est la raison pour laquelle le modèle 9/4, qui prévoit une séparation nette entre les degrés secondaires I et II, a été plébiscité.

Apaisement

Les personnes interrogées estiment que le statu quo génère de grandes tensions pour toutes les parties prenantes sans que l'objectif d'une maturité de qualité supérieure à la moyenne suisse ne puisse être atteint. Le maintien de la pratique actuelle aurait toutefois au moins pour mérite de ne pas engendrer de nouvelles difficultés puisque les structures actuelles ne seraient pas modifiées.

Néanmoins, aux dires de ces personnes, les fluctuations enregistrées en termes d'effectifs d'élèves dans les écoles secondaires conduisent aujourd'hui déjà à de fréquents changements de modèle qui sont source d'instabilité dans les établissements. La sélection permanente, pratiquée actuellement entre la 5^e et la 9^e année, aurait elle aussi des répercussions négatives.

Coûts

Aucun changement n'étant associé au statu quo, aucune augmentation ou diminution de coûts ne serait attendue du fait du maintien du système actuel.

Pour les parents, le fait que leur enfant suive l'enseignement gymnasial à l'école secondaire est généralement plus avantageux financièrement que sa scolarisation en 9^e année au gymnase.

Contenus

Les participants et participantes ont indiqué que les écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année préparaient efficacement les élèves au gymnase et aux écoles de maturité professionnelle. Elles dispensent selon eux un enseignement de préparation au choix professionnel de grande qualité. Dans ce modèle, les élèves ont par ailleurs plus de temps pour décider de leur orientation.

Les enseignants et enseignantes qui dispensent l'enseignement gymnasial de 9^e année au secondaire I considèrent leur travail comme enrichissant et motivant, ce qui a un effet positif sur l'ensemble de leurs tâches. La collaboration avec leurs collègues du gymnase semble bien fonctionner même si des compromis sont nécessaires au niveau du plan d'études, engendrant des pertes de qualité principalement dans les disciplines scientifiques.

6.2 Modèle Quarta

Qualité de la formation

Les représentants et représentantes des gymnases sont convaincus qu'un cursus ininterrompu de quatre ans au gymnase accroît la qualité de la formation. Le risque que les élèves des classes secondaires qui terminent leur scolarité à la fin de la 9^e aient une influence négative sur la réalisation des objectifs d'apprentissage n'existe pas dans ce modèle. Les personnes interrogées pensent en outre qu'il est important que les bons élèves aient la possibilité d'aller dans des classes de 9^e au gymnase dont le niveau d'exigences est plus élevé. Par ailleurs, d'aucuns sont d'avis que le départ des futurs gymnasiens et gymnasienne à la fin de la 8^e année pourrait permettre aux écoles secondaires de mieux se concentrer sur les besoins des élèves se destinant à la formation professionnelle.

Les écoles secondaires qui proposent l'enseignement gymnasial de 9^e année déplorent, dans le modèle Quarta, la perte de leurs élites. Selon elles, si aucun autre élève ne prend la place des meilleurs dans ces classes, ces jeunes souvent intellectuellement et socialement avancés font défaut en 9^e année dans leur rôle de moteur pour le groupe.

Structure

L'introduction généralisée du modèle Quarta aurait des conséquences négatives, en particulier pour les écoles secondaires. Les gymnases refusent de régler leurs problèmes structurels en les reportant sur le degré secondaire I et rejettent par là même le modèle Quarta qui résoudrait pourtant la majorité de leurs problèmes du fait de la mise en place d'un cursus de quatre ans au gymnase. Par ailleurs, l'introduction du modèle Quarta marquerait davantage la séparation entre les degrés secondaires I et II dans la mesure où la responsabilité de la formation gymnasiale incomberait tout entière aux gymnases.

La suppression de postes au degré secondaire I, des taux de passage plus faibles au gymnase et une dépréciation – surtout dans les zones rurales – des écoles secondaires proposant actuellement l'enseignement gymnasial de 9^e année constituerait, du point de vue des personnes interrogées, les principales incidences négatives liées à la mise en place généralisée du modèle Quarta. D'autres inconvénients ont également été soulignés, notamment pour les élèves qui visent la voie professionnelle assortie d'une maturité, tout comme le fait que les élèves ne terminent pas tous en même temps leur scolarité obligatoire.

Apaisement

D'après les écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année, l'introduction généralisée du modèle Quarta n'apporterait pas d'accalmie dans le système. Au contraire même, puisqu'avec seulement deux années restantes au secondaire I, le passage au gymnase serait encore plus rapide. En outre, les mouvements seraient également nombreux au gymnase dans la mesure où les élèves qui souhaitent s'orienter vers une maturité professionnelle quitteraient le gymnase dès la fin de la 9^e. En conséquence, ils seraient mal préparés au choix professionnel et les classes devraient de toute façon être recomposées en 10^e.

De l'avis des groupes interrogés, le principal avantage du modèle Quarta réside dans la possibilité qu'il offre de se concentrer efficacement sur l'objectif de la maturité dès l'entrée au gymnase. Le plan d'études pourrait être modifié pour répartir plus équitablement la charge de travail sur les années de gymnase. L'option spécifique pourrait par ailleurs être enseignée dès la 9^e.

Coûts

Les personnes interrogées estiment que l'introduction généralisée du modèle Quarta conduirait à une augmentation des coûts et à multiplication des redoublements en 9^e année¹⁰. Les frais d'infrastructure des écoles auraient eux aussi tendance à suivre une courbe ascendante.

Contenus

Les personnes interrogées reconnaissent que le risque de mauvais résultats en 9^e année dus à la démotivation scolaire semble certes moins prononcé si la 9^e est effectuée au gymnase plutôt qu'en école secondaire, mais elles sont d'avis que les aspects négatifs liés au modèle Quarta prédominent malgré tout. Les écoles secondaires proposant l'enseignement gymnasial de 9^e année redoutent une perte de savoir-faire du fait du départ au gymnase de leurs meilleurs éléments. D'un autre côté, elles admettent que cela offrirait à ceux et celles qui restent la chance de s'épanouir davantage. D'après les participants et participantes, les garçons ainsi que les élèves issus de familles à faible niveau d'instruction seraient cependant moins nombreux à entrer au gymnase car le moment du choix d'orientation arriverait trop tôt pour eux. Ils pensent en effet que ceux-ci ne sont pas assez mûrs en 8^e année pour prendre une décision définitive et que le soutien des enseignants et enseignantes leur est encore moins profitable qu'en 9^e.

Le profil général de l'école secondaire serait modifié. Selon les participants et participantes, les élèves des écoles de maturité professionnelle seraient très fortement pénalisés par une scolarisation au gymnase en 9^e et dernière année car ils seraient insuffisamment préparés au choix professionnel.

¹⁰ Cette affirmation contredit les résultats mis en avant dans le cadre de l'analyse des coûts pour le modèle Quarta qui font état d'une légère diminution des coûts (cf. annexe 13.5).

6.3 Modèle 9/4

Qualité de la formation

Pour la majorité des participants et participantes aux discussions, le modèle 9/4 constituerait la solution optimale pour résoudre l'ensemble des problèmes actuels en termes d'efficacité, qui se posent aussi bien pour le degré secondaire I que pour le degré secondaire II. Ils en veulent pour preuve les retours positifs des élèves qui entrent en 9^e au gymnase après avoir déjà effectué une 9^e à l'école secondaire, c'est-à-dire qui redoublent leur année et expérimentent de fait le modèle 9/4.

Les écoles secondaires conserveraient leurs bons élèves et ainsi également la possibilité de mettre en place des classes secondaires spécialisées en 9^e année afin de stimuler de manière adéquate d'autres jeunes motivés. De leur côté, les gymnases accueilleraient des élèves bien préparés et les classes ne seraient composées qu'une seule fois. Quatre années ininterrompues au gymnase offriraient aux élèves la possibilité de suivre plus longtemps l'option spécifique et d'atteindre un niveau de connaissances plus élevé avant la maturité. Ils disposeraient aussi de plus de temps pour développer leurs compétences interdisciplinaires et leurs compétences sociales.

Structure

La plupart des personnes interrogées s'accordent à dire que les difficultés actuelles sont principalement d'ordre structurel. Pour les résoudre, il serait nécessaire de modifier et d'harmoniser les structures cantonales à la transition entre le secondaire I et le secondaire II. Pour la quasi-totalité des participants et participantes, le modèle 9/4 représente la solution attendue, avec pour conséquences une séparation plus marquée des degrés scolaires et une clarification des compétences.

L'harmonisation des modèles scolaires au niveau cantonal faciliterait la mobilité des familles à l'intérieur du canton et supprimerait les désavantages en termes d'attractivité que connaissent certaines des écoles ne dispensant pas l'enseignement gymnasial de 9^e année. De nombreuses écoles secondaires tablent par ailleurs sur un recul des effectifs d'élèves. Or le maintien de ces élèves dans leurs locaux pour une année supplémentaire pourrait permettre d'assurer leur survie. De plus, il ne serait plus nécessaire de réorganiser les classes en 9^e.

Certains participants et participantes craignent que, du fait de son allongement, la formation gymnasiale perde en attractivité par rapport à la formation professionnelle. En effet, sur la même durée, cette dernière permettrait non seulement d'exercer un métier mais aussi, grâce à la maturité professionnelle, d'accéder aux hautes écoles.

Apaisement

Les changements qui pourraient découler de la mise en œuvre du modèle 9/4 apporteraient, aux dires des personnes interrogées, une accalmie durable dans le système éducatif.

La sélection permanente opérée au degré secondaire I pourrait être assouplie dans la mesure où les élèves ne seraient pas obligés de se décider pour la filière

gymnasiale dès la 8^e année. Au gymnase, le programme pourrait être moins dense et de nombreuses disciplines enseignées plus tôt et donc plus longtemps (en particulier l'option spécifique et les sciences expérimentales). D'une manière générale, ajouter une année au gymnase permettrait de réduire la pression qui s'exerce sur les élèves et de promouvoir les activités extrascolaires. Les enseignants et enseignantes auraient à nouveau davantage de liberté dans leur travail, pourraient se consacrer plus activement à leur mandat pédagogique et ne plus se limiter à la simple transmission de savoir comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

Coûts

De l'avis des personnes interrogées, l'introduction du modèle 9/4 générerait indiscutablement des coûts supplémentaires. C'est là le principal argument, et quasiment le seul, qui jouerait en sa défaveur.

L'allongement de la formation conduisant à la maturité occasionnerait en particulier une hausse des frais de personnel. Les infrastructures seraient elles aussi concernées puisque davantage utilisées, ce qui nécessiterait des travaux de transformation sur certains sites.

Pourtant, passer au modèle 9/4 présenterait des avantages pour beaucoup. On peut accepter qu'une formation coûte cher si elle est de qualité. De plus, les coûts supplémentaires ne seraient pas comparables à ceux engendrés par une année ordinaire complète. Diverses mesures en vue de les réduire ont été discutées, parmi lesquelles la diminution du nombre de leçons par année au gymnase passant notamment par le développement des formes d'apprentissage autonome, la diminution du nombre de redoublements et d'années de transition et la réduction des cours préparatoires à l'enseignement supérieur du fait d'une moindre nécessité. Une analyse des coûts liés au modèle 9/4 a par ailleurs été commandée en vue d'étudier ces mesures et d'autres.

Contenus

Pour les écoles secondaires comme pour les gymnases, la mise en place du modèle 9/4 contribuerait à accroître la qualité de la formation dispensée.

Les personnes interrogées sont d'avis que les écoles secondaires seraient déchargées de la pression générée par la sélection et donc plus disponibles pour d'autres aspects de l'enseignement. En 9^e année, elles pourraient se concentrer davantage sur la préparation au choix professionnel ou sur la préparation aux écoles moyennes ce qui, finalement, bénéficierait à l'ensemble des élèves. La dernière année de la scolarité obligatoire s'en trouverait renforcée et son profil affirmé.

Les difficultés que rencontre actuellement le gymnase pourraient être surmontées par l'introduction du modèle 9/4. Les compromis au niveau du plan d'études deviendraient inutiles, l'option spécifique serait enseignée plus longtemps et l'enseignement des sciences expérimentales serait dispensé dans des conditions plus favorables. Grâce au surcroît de temps à disposition, une formation globale, prenant en compte tous les aspects de l'individu, serait garantie. De la même manière, une année de scolarité supplémentaire favoriserait l'égalité des chances, en particulier pour les garçons qui ont besoin de plus de temps pour grandir.

7 RECOMMANDATIONS

Compte tenu des résultats présentés, les auteurs recommandent de donner suite au modèle 9/4. Différentes possibilités d'aménagement doivent être étudiées conjointement par l'administration et les représentants et représentantes des degrés secondaires I et II.

Les variantes ainsi dégagées (organisation de la formation, etc.) sont à examiner du point de vue des coûts qu'entraîne leur mise en œuvre.

Il est important que les résultats soient appréciés en prenant en compte tant les aspects positifs que les aspects négatifs, de sorte que le Directeur de l'instruction publique ait suffisamment d'éléments à sa disposition pour pouvoir prendre une décision et, en cas de mise en œuvre de l'un des modèles, pour pouvoir en définir les modalités concrètes.

Afin de réunir le plus grand nombre d'éléments possible, les auteurs conseillent de réaliser une analyse des coûts non seulement pour le modèle 9/4 mais également pour le modèle Quarta. De cette manière, les coûts occasionnés par chacun des modèles soumis à la discussion seraient connus de tous, étant entendu que le maintien du statu quo n'aurait aucune conséquence financière.

Les résultats de l'analyse des coûts sont présentés à l'annexe 13.5 du présent rapport.

8 APPRÉCIATION FINALE

Compte tenu des résultats de l'évaluation ainsi que des conclusions de l'analyse de coûts, les auteurs recommandent de renoncer au maintien du statu quo. Ne plaignent effectivement pas en faveur de ce modèle qui permet de dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année aussi bien dans les écoles secondaires que dans les gymnases, d'une part, les problèmes structurels actuels qui nuisent à la qualité de la formation gymnasiale et donnent sans cesse lieu à de nouveaux débats et, d'autre part, la difficulté d'améliorer durablement la situation au moyen de mesures isolées. Si le statu quo devait être maintenu, on pourrait résolument s'attendre à ce que la nécessité de modifier la forme d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année se repose à moyen terme.

Comme le montre l'évaluation prospective, de nombreuses raisons, principalement intrinsèques, soutiennent l'introduction du modèle 9/4. Ainsi, la séparation claire des degrés secondaires I et II comme l'allongement de la durée de la formation jusqu'à la maturité gymnasiale qui en résulteraient permettraient certainement d'accroître la qualité de la filière. Le surcoût massif généré par ce modèle, qui s'établit autour de 14 millions de francs par année (variante 3 intégrant tous les aspects de la mise en œuvre dont l'application peut être envisagée sans problème), constitue toutefois un obstacle important étant donné la situation financière dans laquelle se trouve le canton de Berne actuellement. De plus, la mise en place de ce modèle aurait pour conséquences un changement d'organisation pour l'ensemble des communes ainsi que l'allongement d'une année de la durée de formation pour les élèves qui suivent la filière gymnasiale. L'augmentation du nombre de leçons dispensées qui en découlerait nécessiterait aussi la mise à disposition d'un plus grand nombre de salles de classe, ce qui obligerait certains sites à agrandir leurs infrastructures et occasionnerait des coûts supplémentaires. Les coûts d'infrastructure constituent un élément important à prendre en compte dans le choix du modèle d'organisation et doivent donc encore être chiffrés. Ainsi, pour des raisons essentiellement financières mais aussi du fait de l'allongement de la scolarité qu'elle implique, la mise en place de ce modèle se heurtera vraisemblablement à une forte résistance au niveau politique. Parallèlement, on peut se demander dans quelle mesure le modèle 9/4 n'a pas été privilégié par les participants et participantes à l'évaluation également pour préserver des intérêts propres, par exemple pour éviter des coupes au degré concerné sans pour autant fragiliser l'autre degré. De même, on ne peut pas exclure l'influence, dans cette préférence, de facteurs liés à la politique locale.

Contrairement aux hypothèses avancées par les participants et participantes aux discussions, l'analyse de coûts a montré que le modèle Quarta pouvait être mis en place sans générer de surcoût dans la plupart des cas. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre l'examen de ce modèle, et en particulier d'étudier quels aspects de la mise en œuvre permettant un accroissement de la qualité dans le cadre du modèle 9/4 pourraient être appliqués au modèle Quarta. Les écoles secondaires perdraient certes la possibilité de dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année et les futurs gymnasiens et gymnasienne quitteraient généralement ces

établissements après deux ans seulement, mais une majorité des écoles fonctionnent déjà selon ce modèle aujourd’hui de sorte que seule une minorité seraient contraintes de modifier leurs structures. Dans le même temps, l’instauration d’une filière gymnasiale ininterrompue de quatre ans engendrerait une séparation claire des compétences tout en permettant un accroissement de la qualité de cette filière.

Les auteurs du présent rapport recommandent donc l’élaboration de variantes concrètes de mise en œuvre aussi bien pour le modèle 9/4 que pour le modèle Quarta. Il leur semble également important de mesurer leur réception auprès des parties prenantes avant de prendre une décision définitive.

9 REMERCIEMENTS

L'équipe du projet remercie sincèrement toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette évaluation pour leur participation active aux discussions.

Elle salue l'investissement personnel et l'ouverture dont toutes ces personnes ont fait preuve pour aborder les différentes solutions avec leurs partenaires, et ce malgré les difficultés actuelles. Les participants et participantes ont en effet cherché, non pas à améliorer leur situation au détriment des autres, mais à envisager, par-delà les degrés scolaires, des solutions acceptables pour toutes les parties. C'est la raison pour laquelle tous ont trouvé agréable l'ambiance dans laquelle se sont déroulées les discussions.

Par ailleurs, nombreuses ont été les personnes à se déclarer prêtes à participer à la définition concrète du modèle 9/4 et à contribuer à l'analyse des coûts (cf. annexe 13.5). Ces marques de bonne volonté ont été très appréciées.

L'équipe du projet tient à remercier tout particulièrement les recteurs et la rectrice des gymnases ainsi que les inspecteurs et inspectrices scolaires pour leur soutien appuyé et leur engagement dans l'organisation et la conduite des discussions.

10 BIBLIOGRAPHIE

- Breitenfelder, U., Hofinger, C., Kaupa, I. & Picker, R. (2004). *Fokusgruppen im politischen Forschungs- und Beratungsprozess* [version électronique]. Forum : Qualitative Sozialforschung, 5, art. 25, www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/591/1283 (consulté le 24 octobre 2011)
- CDIP/SER. (2008). *Evaluation de la réforme de la maturité de 1995 (EVAMAR). Rapport final concernant la phase II*
- INS. (2008). Révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2012), www.erz.be.ch/releo2012 (consulté le 2 novembre 2011)
- INS. (2009). *Rapport sur les écoles moyennes. Tradition et innovation : la formation gymnasiale dans le canton de Berne. Analyse et pistes à explorer.* Berne : Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle, Direction de l'instruction publique du canton de Berne
- Flick, U. (1996). *Qualitative Sozialforschung. Theorie, Methoden, Anwendung in Psychologie und Sozialwissenschaften.* Hambourg : Reinbeck
- Flick, U. (2000). *Qualitative Sozialforschung. Theorie, Methoden, Anwendung in Psychologie und Sozialwissenschaften* (5^e éd.). Hambourg : Reinbeck
- Lamnek, S. (1995). *Qualitative Sozialforschung. Methoden und Techniken* (vol. 2). Weinheim : Beltz
- LEM. (2007). Loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes : canton de Berne
- Mäder, S. (2008). *Die Gruppendiskussion als Methode in der Programmevaluation, Gruppenmethoden in der Evaluation.* Université de Berne
- Morgan, D. L. & Scannell, A. U. (1998). *Planning focus groups. Focus group kit.* 2. Thousand Oaks : Sage
- Patton, M. Q. (1990). *Qualitative evaluation and research methods* (2^e éd.). Londres : Sage
- Pelz, C., Schmitt, A. & Meis, M. (2004). *Knowledge Mapping als Methode zur Auswertung und Ergebnispräsentation von Fokusgruppen in der Markt- und Evaluationsforschung* [version électronique]. Forum : Qualitative Sozialforschung, 5 (2), art. 35. www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/601/1303 (consulté le 24 octobre 2011)

11 LISTE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Vue d'ensemble des différents modèles d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année discutés..... 9

12 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Vue d'ensemble des discussions de groupe 20

13 ANNEXES

13.1 Courrier d'information

Solutions concertées pour l'enseignement gymnasial de 9^e année

Mesdames, Messieurs,

Le Directeur de l'instruction publique et Conseiller d'Etat Bernhard Pulver souhaite optimiser l'enseignement gymnasial de 9^e année. A cette fin, il nous a chargés d'effectuer une évaluation visant à rassembler les éléments qui permettront d'élaborer une solution réalisable sur les plans politique et financier.

Nous souhaitons tenir compte de votre point de vue dans l'élaboration de solutions concertées et mettre à profit votre longue expérience sur le terrain dans le processus décisionnel. Vous aurez donc la possibilité de vous exprimer sur les enjeux de l'enseignement gymnasial de 9^e année, de proposer des solutions et d'en discuter.

Dans un premier temps, nous avons prévu d'organiser les discussions de groupe avec la rectrice et les recteurs des gymnases ainsi qu'avec les directions des écoles secondaires qui proposent l'enseignement gymnasial de 9^e année (GU9). Les écoles secondaires fonctionnant selon le modèle Quarta, c'est-à-dire ne proposant pas cet enseignement dans leurs locaux, seront mises à contribution ultérieurement. Les enseignants et enseignantes concernés auront eux aussi l'occasion de donner leur avis par la suite. Enfin, la parole sera également donnée aux élèves. L'ensemble des discussions auront lieu entre janvier et mai 2011. Vous serez donc contactés prochainement pour fixer une date.

Nous sommes convaincus que ces échanges seront fructueux et permettront au Directeur de l'instruction publique de réunir les informations nécessaires à la prise de décisions dans ce domaine.

En nous réjouissant de vous rencontrer prochainement, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Secrétariat général

Robert Furrer
Secrétaire général

Annexe : descriptif du projet d'évaluation de l'enseignement gymnasial de 9^e année

13.2 Descriptif du projet

Evaluation prospective de l'enseignement gymnasial de 9^e année

Les directions d'école du degré secondaire I, les recteurs et la rectrice des gymnases ainsi que les autorités communales doivent avoir la possibilité de donner leur avis sur l'optimisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année (GU9/Quarta). La Direction de l'instruction publique organise à cet effet une série de discussions de groupe de janvier à juin 2011. Le but est de rassembler d'ici à l'été 2011 les informations nécessaires à l'élaboration d'une solution pour l'enseignement gymnasial de 9^e année qui soit à la fois susceptible de réunir une majorité et réalisable sur le plan financier.

La situation dans le canton de Berne

Le canton de Berne est le seul canton de Suisse à connaître plusieurs modèles d'organisation pour la première année de la formation gymnasiale.

La loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM) dispose :

Art. 9 (Durée)

¹ Les formations gymnasiales conduisant à la maturité durent quatre ans.

² Elles commencent

a par l'enseignement gymnasial donné en 9^e année scolaire, dans la partie germanophone du canton;

b par l'enseignement donné en 9^e année d'école obligatoire dans la section préparant aux écoles de maturité (section p), dans la partie francophone du canton.

Art. 10 (Organisation)

¹ L'enseignement gymnasial de 9^e année est dispensé dans des classes spéciales des établissements communaux de la scolarité obligatoire ou dans des gymnases cantonaux.

² La commune décide si l'enseignement gymnasial de 9^e année est dispensé dans des établissements communaux de la scolarité obligatoire ou dans des gymnases cantonaux. S'il est dispensé dans des gymnases cantonaux, la commune conclut un contrat avec le canton.

³ De la 10^e à la 12^e année scolaire, les formations gymnasiales sont dispensées dans des gymnases cantonaux.

Dans la partie germanophone du canton, un certain nombre de communes accueillent les élèves dans des classes secondaires spécialisées (« spez. Sek. ») aux exigences élevées en 7^e et en 8^e années. Suit en 9^e l'enseignement gymnasial pour les élèves intéressés. Dans la partie francophone du canton, le degré secondaire I (7^e, 8^e et 9^e années) se compose de trois sections correspondant à des niveaux différents. La section préparant aux écoles de maturité (section p) accueille les élèves en 7^e année et propose un enseignement gymnasial jusqu'à la fin de la 9^e année, qui se termine par le passage au gymnase.

La forme d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année est à l'ordre du jour politique depuis 15 ans. Les solutions suivantes ont été discutées dans le cadre de REVOS 2012 et du rapport sur les écoles moyennes :

1. enseignement gymnasial de 9^e année dispensé à l'école secondaire (classes secondaires spécialisées) ou au gymnase (statu quo)

2. enseignement gymnasial dispensé dès la 7^e année uniquement dans les classes secondaires spécialisées et, pour la 9^e année, également au gymnase
3. enseignement gymnasial de 9^e année dispensé seulement au gymnase (modèle Quarta)
4. allongement à quatre années de la formation gymnasiale post-obligatoire (modèle 9/4)

Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de trouver une solution consensuelle. Les points de vue divergent profondément quant à la nécessité d'agir, aux avantages d'une réforme, à l'évaluation des coûts et de l'utilité d'une réforme, au choix d'une solution cantonale ou propre à chaque région linguistique et aux préférences concernant les variantes proposées. La question de l'enseignement gymnasial de 9^e année sera par conséquent examinée indépendamment de REVOS 2012.

L'évaluation, ses objectifs, ses problématiques et ses méthodes

- La Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv) de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne a été chargée, en août 2010, de réaliser une évaluation prospective à propos de l'enseignement gymnasial de 9^e année.
- Cette évaluation porte sur l'organisation actuelle et future de l'enseignement gymnasial de 9^e année (évaluation prospective). L'une des ambitions premières de ce projet est de recueillir le point de vue des parties prenantes.

Objectifs de l'évaluation

- évaluer les options disponibles du point de vue de leur adéquation, de leur efficacité et de leurs conséquences ;
- élaborer de nouvelles solutions ;
- réunir les informations nécessaires à la prise de décisions ;
- préparer une solution qui soit à la fois susceptible de rallier une majorité et réalisable sur le plan financier.

Problématiques de l'évaluation

- Quels avantages et quels inconvénients la situation actuelle présente-t-elle sur le terrain ?
- Quels sont, du point de vue pédagogique, organisationnel et financier, les avantages, les inconvénients et les implications des variantes et des ébauches de solutions proposées ?
- Existe-t-il d'autres possibilités d'aménagement de l'enseignement gymnasial de 9^e année ?

Méthodes utilisées

La stratégie d'évaluation comprend :

- une analyse de documents,
- des discussions de groupe avec les directions d'école du degré secondaire I (en particulier celles qui proposent l'enseignement gymnasial de 9^e année), les représentants et représentantes des autorités communales ainsi que les recteurs et la rectrice des gymnases cantonaux. Les coopérations existant entre le secondaire I et le secondaire II sont prises en compte au moment de la composition des groupes.
- une enquête auprès des élèves,
- une enquête auprès du corps enseignant,
- une analyse des coûts.

L'évaluation se déroulera dans la partie francophone et dans la partie germanophone du canton et tiendra compte des différences entre les régions linguistiques.

Calendrier

L'évaluation sera menée de janvier à juin 2011. Suivra la rédaction du rapport la concernant à l'été 2011. Les résultats devraient être communiqués au printemps 2012. Les premières pistes de mise en œuvre seront ensuite élaborées.

Responsable du projet

Florica Marian

Contact

Direction de l'instruction publique du canton de Berne
Section Planification de la formation et évaluation (BiEv)
Sulgenecckstrasse 70
3005 Berne
Tél. : 031 633 85 07
Fax : 031 633 83 55
Courriel : evaluation_gu9@erz.be.ch
www.erz.be.ch/gu9f

13.3 Communiqué de presse

9^e année gymnasiale dans le canton de Berne : La Direction de l'instruction publique veut la concertation (28.10.2010)

Les directions d'école du degré secondaire I, les rectrices et les recteurs des gymnases ainsi que les autorités communales sont invités à donner leur avis sur l'optimisation de la 9^e année gymnasiale (GU9/Quarta). La Direction de l'instruction publique organise à cet effet une série de discussions de groupe de janvier à juin 2011. Le but est de réunir d'ici à l'été 2011 les informations nécessaires afin d'élaborer pour la 9^e année gymnasiale une solution qui soit susceptible de réunir une majorité et financièrement réalisable.

A l'heure actuelle, le canton de Berne connaît plusieurs modèles d'organisation pour la première année de la formation gymnasiale. Dans la partie germanophone du canton, la 9^e année d'enseignement gymnasial a lieu, selon la commune de domicile, à l'école communale (école obligatoire) ou dans un gymnase (Quarta). Dans la partie francophone du canton, le degré secondaire I (7^e, 8^e et 9^e années) compte trois niveaux.

La Direction de l'instruction publique veut optimiser l'enseignement gymnasial de la 9^e année scolaire. Un postulat de la commission du Grand Conseil qui a préavisé la loi sur les écoles moyennes et d'autres postulats demandent que de nouvelles solutions soient étudiées. Aucune n'est parvenue à rallier une majorité jusqu'ici, raison pour laquelle la Direction de l'instruction publique souhaite obtenir un soutien aussi large que possible pour le projet en cours. Elle est convaincue qu'il ne sera possible de mettre en œuvre des améliorations qu'avec la coopération de tous les acteurs. C'est pourquoi la Direction de l'instruction publique conduira des discussions de groupe avec les directions d'école du degré secondaire I, les rectrices et les recteurs des gymnases et les autorités communales dans le courant de l'année prochaine. Le but est de recenser les propositions d'amélioration, les appréciations de la situation et les options existantes afin d'élaborer pour la 9^e année gymnasiale une solution qui soit susceptible de réunir une majorité et financièrement réalisable. L'état des lieux effectué en vue d'optimiser la 9^e année gymnasiale comprendra, outre les nombreuses discussions de groupe prévues, une analyse des documents existants et une étude des coûts, qui approfondira les conclusions du rapport sur les écoles moyennes.

Lors des discussions de groupe, une attention particulière sera accordée aux options spécifiques. En l'état actuel de la situation, les options spécifiques ne peuvent être enseignées qu'à partir de la 10^e année, c'est-à-dire au gymnase, et non pas dès la 9^e année. Les discussions porteront sur les variantes actuelles et aborderont les questions suivantes :

- Dans quelles conditions les options spécifiques pourraient-elles être proposées dès la 9^e ?
- Dans quelle condition la 9^e année peut-elle être encore proposée dans les écoles secondaires (autorisation sur la base de critères prenant en compte la situation locale) ?
- Les élèves doivent-ils pouvoir choisir librement de faire leur 9^e dans l'école de la commune ou dans un gymnase ?

Il sera question également du problème de la recomposition des classes de 10^e, qui complique la poursuite du travail dans les gymnases.

L'évaluation de la 9^e année gymnasiale dans les discussions de groupe aura lieu de janvier à juin 2011. Elle se déroulera dans la partie germanophone et dans la partie francophone du canton. Les résultats de l'évaluation devraient être prêts d'ici à l'été 2011. La décision sur l'organisation future de l'enseignement gymnasial de la 9^e année qui sera prise sur la base de ces éléments devrait pouvoir rallier une majorité.

13.4 Trames de questions

13.4.1 Trame de questions pour les directions d'école des degrés secondaires I et II

1. Pourriez-vous décrire brièvement le modèle d'enseignement en place dans votre établissement ? Selon vous, quels avantages et quels inconvénients la situation actuelle présente-t-elle ?
2. Des compromis dans le plan d'études pour la formation gymnasiale sont aujourd'hui nécessaires. De ce point de vue, comment la situation pourrait-elle être améliorée ?
3. Quelles améliorations l'avancement de l'option spécifique en 9^e année pourrait-il apporter ? Quelles seraient les conséquences de ce changement ?
4. (Si le sujet n'a pas été abordé : quelles répercussions la mise en place des variantes ci-après aurait-elle : Des enseignants et enseignantes du gymnase enseignent les options spécifiques aux classes de 9^e dans les écoles secondaires / Les élèves scolarisés dans les classes de 9^e des écoles secondaires suivent l'enseignement des options spécifiques au gymnase)
5. Comment le problème lié à la nécessité de recomposer les classes en 10^e année pourrait-il être désamorcé ?
6. Un système d'autorisations délivrées aux écoles secondaires les habilitant à dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année doit-il être introduit ? Selon quels critères ces autorisations devraient-elles être délivrées ?
7. Faut-il laisser aux élèves le choix de suivre l'enseignement gymnasial de 9^e année dans leur école secondaire ou au gymnase ?
8. Comment l'école se prépare-t-elle au recul des effectifs d'élèves ? Des fusions de communes sont-elles envisagées ?
9. Admettons que l'enseignement gymnasial de 9^e année soit maintenu à long terme à l'école secondaire (pour les discussions avec les gymnases) ou au contraire, supprimé (pour les discussions avec les écoles secondaires). Quelles conséquences cela aurait-il pour votre école ?
10. Imaginez que l'on vous donne carte blanche pour prendre une décision pour l'ensemble du canton de Berne. Quelle organisation choisiriez-vous pour l'enseignement gymnasial de 9^e année ?
11. Souhaitez-vous aborder un thème qui n'a pas encore été discuté et qui vous semble important ?

13.4.2 Trame de questions pour les directions d'école du degré secondaire I fonctionnant selon le modèle Quarta

1. Présentez-vous brièvement. Dites-nous quelques mots à propos de l'école que vous dirigez. Comment le degré secondaire I est-il organisé ?
2. Quels facteurs vous ont conduits à opter pour le modèle actuel ? Quels avantages et quels inconvénients y voyez-vous ?
3. Comment le départ de certains élèves après la 8^e année est-il vécu ? Quels sont les aspects positifs (chances) et les aspects négatifs (problèmes) liés à cette situation (du point de vue de l'école mais aussi des élèves) ?
4. Pensez-vous que le fait de proposer l'enseignement gymnasial dans votre établissement pourrait avoir une influence sur le nombre d'élèves qui optent ensuite pour le gymnase ? Si oui, en quel sens et pourquoi ?
5. Que pensez-vous de la sélection répétée au degré secondaire I ? Pourrait-on comparer ce degré à une cocotte-minute ? Pour vous, faut-il changer quelque chose ? Si oui, quoi ?
6. Les élèves font face à différentes interrogations à propos du passage au gymnase, comme le choix de s'engager ou non dans la formation gymnasiale ou encore celui de l'option spécifique. Pensez-vous que ces questions et les décisions qu'elles impliquent arrivent au bon moment ?
7. Comment les élèves qui visent une formation professionnelle exigeante sont-ils stimulés en 9^e année ? La préparation aux écoles moyennes est-elle poursuivie en 9^e année ou le passage en 9^e année au gymnase est-il conseillé ?
8. Quelles expériences avez-vous eues avec les élèves qui effectuent une 9^e année au gymnase après avoir suivi une 9^e dans votre école ?
9. Dans les autres discussions, il a été question du modèle 9/4. Quelles conséquences l'introduction de ce modèle aurait-elle pour votre école ?
10. Dans votre établissement, serait-il possible de proposer une 9^e année à l'ensemble de vos élèves (locaux, enseignement adéquat pour les bons élèves, etc.) ? Si oui, sous quelle forme ?
11. Imaginez que l'on vous donne carte blanche pour prendre une décision pour l'ensemble du canton de Berne. Quelle organisation choisiriez-vous pour l'enseignement gymnasial de 9^e année ?
12. Souhaitez-vous aborder un thème qui n'a pas encore été discuté et qui vous semble important ?

13.4.3 Trame de questions pour le corps enseignant

1. Présentez-vous brièvement. Dans quelle école enseignez-vous ? Quelle discipline ?
2. Quels avantages et quels inconvénients présente selon vous la situation actuelle, c'est-à-dire le fait que plusieurs modèles coexistent ?
3. Quelles expériences avez-vous faites concernant le passage du secondaire I au gymnase ? Quels sont les chances et les risques de cette transition ?
4. D'un point de vue social, pédagogique et matériel, comment vivez-vous la recomposition des classes en 10^e année ?
5. Les élèves font face à différentes interrogations à propos du passage au gymnase, comme le choix de s'engager ou non dans la formation gymnasiale ou encore celui de l'option spécifique. Pensez-vous que ces questions et les décisions qu'elles impliquent arrivent au bon moment ?
6. Avez-vous des difficultés à atteindre les objectifs fixés par le plan d'études avec vos élèves ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
7. Les enseignants et enseignantes (secondaire I et gymnase) rencontrent-ils des problèmes en raison de l'organisation actuelle de la 9^e année et de la diversité des modèles ?
8. Admettons que l'enseignement gymnasial de 9^e année soit maintenu à long terme à l'école secondaire ou au contraire, supprimé. Quelles conséquences cela aurait-il pour vous ?
9. Dans d'autres discussions, il a été question du modèle 9/4. Pour vous, quels avantages et quels inconvénients ce modèle présente-t-il ? A votre avis, quelles conséquences sa mise en place aurait-elle ?
10. Imaginez que l'on vous donne carte blanche pour prendre une décision pour l'ensemble du canton de Berne. Quelle organisation choisiriez-vous pour l'enseignement gymnasial de 9^e année ?
11. Souhaitez-vous aborder un thème qui n'a pas encore été discuté et qui vous semble important ?

13.4.4 Trame de questions pour les élèves suivant l'enseignement gymnasial de 9^e année dans une école secondaire (partie germanophone seulement)

1. Présentez-vous brièvement. De quelle commune venez-vous ? Où avez-vous suivi l'école primaire et l'école secondaire ?
2. Quelle a été votre première réaction lorsque vous avez entendu parler de cette discussion de groupe ? (A quoi pensez-vous en premier lorsque l'on évoque l'enseignement gymnasial de 9^e année ?)
3. Que pensez-vous des modèles d'enseignement gymnasial de 9^e année, au gymnase et à l'école secondaire (avantages et inconvénients) ?
4. Que penseriez-vous du fait de pouvoir choisir vous-même votre modèle ? Sur la base de quels critères prendriez-vous votre décision ?
5. Pour quelles raisons avez-vous choisi l'enseignement gymnasial en 9^e année ? Quels sont vos projets : gymnase, école de maturité professionnelle, autre ? (demander éventuellement : quels sont les critères déterminants pour la voie gymnasiale : résultats scolaires, aspects financiers, trajets pour se rendre en cours ?)
6. Comment jugez-vous la quantité de matière enseignée et la pression en termes de performances tout au long de votre formation au secondaire et plus spécialement en 9^e année ?
7. Quand et comment allez-vous choisir votre option spécifique ?
8. Que pensez-vous du modèle 9/4 (avantages et inconvénients) ? Quelles conséquences sa mise en place aurait-elle pour vous ?
9. A votre avis, avec le modèle 9/4, les élèves seraient-ils plus nombreux, moins nombreux ou aussi nombreux à opter pour le gymnase ? Pourquoi ?
10. Votre région présente-t-elle des particularités qui devraient être prises en compte au moment de la décision politique ?
11. Imaginez que l'on vous donne carte blanche pour prendre une décision pour l'ensemble du canton de Berne. Quelle organisation choisiriez-vous pour l'enseignement gymnasial de 9^e année ?
12. Souhaitez-vous aborder un thème qui n'a pas encore été discuté et qui vous semble intéressant ?

13.4.5 Trame de questions pour les élèves de 12^e année

1. Présentez-vous brièvement. Dans quelle école et quelle classe êtes-vous ?
2. Avez-vous suivi l'enseignement gymnasial de 9^e année au gymnase ou à l'école secondaire ? Quels ont été les avantages et/ou les inconvénients ?
3. Comment avez-vous vécu le passage de l'école secondaire au gymnase, que ce soit de la 9^e à la 10^e année ou de la 8^e à la 9^e année ? (si ces aspects n'ont pas été traités, poser des questions supplémentaires à propos du contenu de l'enseignement, des trajets pour se rendre à l'école et du financement)
4. Comment avez-vous vécu la recomposition des classes en 10^e année ?
5. Quand et comment avez-vous choisi votre option spécifique ? Selon quels critères ? Avez-vous rencontré des difficultés ?
6. Comment jugez-vous la quantité de matière enseignée et la pression en termes de performances tout au long de votre formation au gymnase ? Sont-elles bien réparties, plutôt en augmentation ou plutôt en diminution au fil du temps ?
7. Dans d'autres discussions, il a été question du modèle 9/4. A votre avis, quelles conséquences sa mise en place aurait-elle ?
8. Imaginez que l'on vous donne carte blanche pour prendre une décision pour l'ensemble du canton de Berne. Quelle organisation choisiriez-vous pour l'enseignement gymnasial de 9^e année ?
9. Quels sont vos projets pour l'année prochaine ? (en cas d'année de transition, demander les raisons de ce choix)

13.5 Analyse des coûts générés par les modèles 9/4 et Quarta



DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DU CANTON DE BERNE
Secrétariat général

**Analyse des coûts de l'enseignement gymnasial de 9^e année
Modèle 9/4 et modèle Quarta**

Rapport



RES PUBLICA RPC
CONSULTING



Synthèse

Plusieurs formes d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année sont admises dans le canton de Berne. Celui-ci peut ainsi être dispensé soit dans une classe spécifique de l'école secondaire, soit dans une « Quarta » au gymnase. Dans la partie francophone du canton, il a lieu dans tous les cas à l'école secondaire en section préparant aux écoles de maturité (section p). Les différents modèles scolaires conduisent sans cesse à des discussions en raison des nombreuses difficultés que pose leur mise en œuvre.

Plusieurs variantes d'organisation de cet enseignement ont été étudiées dans le cadre de la révision 2012 de la loi sur l'école obligatoire et du *Rapport 2009 sur les écoles moyennes* dans le but d'améliorer la situation, ce toutefois sans qu'une solution rassemblant une majorité ait pu être trouvée. A l'automne 2010, le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne a donc commandé une évaluation afin que des solutions susceptibles de recueillir un consensus soient élaborées en collaboration avec les personnes concernées.

Lors des discussions avec les parties prenantes, des représentants et représentantes des écoles secondaires, des gymnases et des autorités ainsi qu'une sélection de membres du corps enseignant et d'élèves ont été interrogés à propos de possibles solutions (cf. rapport d'évaluation). Une grande majorité de ces personnes privilégient le modèle 9/4. Ainsi, tous les élèves, quel que soit leur projet de formation au secondaire II, accompliraient les neuf années de leur scolarité obligatoire dans un établissement de la scolarité obligatoire. Suivraient alors quatre années de formation gymnasiale au gymnase pour les élèves intéressés par cette voie.

Afin de mettre en évidence différentes propositions d'aménagement du modèle 9/4 et de chiffrer les répercussions financières liées à sa mise en œuvre, une société externe indépendante a été chargée de réaliser une analyse des coûts. Pour ce faire, elle a élaboré un modèle de calcul spécifique et mené des entretiens avec plusieurs experts et expertes des écoles concernées et de l'administration. Des propositions concrètes d'aménagement ont pu être avancées, permettant ainsi de calculer les coûts associés à différentes variantes du modèle 9/4.

Quatre variantes, retenant chacune des aspects différents en termes de mise en œuvre, ont été présentées. Par rapport à la situation actuelle, toutes engendrent une hausse des coûts comprise entre 6,7 millions de francs, si tous les aspects sont pris en compte, et 38,5 millions, si l'on prolonge simplement d'une année complète la formation post-obligatoire. Ce coût supplémentaire serait entièrement à la charge du canton de Berne. Les communes pourraient quant à elles envisager des économies minimes quelle que soit la variante choisie.

Pour pouvoir estimer les conséquences financières des différents modèles d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année, une analyse des coûts a également été réalisée, selon la même base de calcul, pour le modèle Quarta, la Direction de l'instruction publique étant partie du principe que le statu quo n'occasionnait pas de changements sur le plan financier. Dans le modèle Quarta, tous les élèves qui opteraient pour la filière gymnasiale entreraient au gymnase pour quatre ans dès la fin de la 8^e année. La mise en œuvre de ce modèle au niveau cantonal entraînerait au total une diminution des coûts de l'ordre de 1,5 million de francs par rapport au statu quo.



Sommaire

Synthèse

1. Calcul des coûts : modèle 9/4
 - 1.1 Contexte et mandat
 - 1.2 Démarche et méthode de travail
 - 1.3 Représentation schématique, modèle de calcul et hypothèses de travail
 - 1.4 Aspects de la mise en œuvre
 - 1.5 Propositions d'aménagement
 - 1.6 Répercussions financières
2. Calcul des coûts : modèle Quarta (8/4)
 - 2.1 Démarche et méthode de travail
 - 2.2 Répercussions financières
 - 2.3 Remarques
3. Conclusion



1. Calcul des coûts : modèle 9/4

1.1 Contexte et mandat

Le canton de Berne est le seul canton de Suisse à connaître plusieurs modèles d'organisation pour la première année de la formation gymnasiale. La réforme de l'enseignement gymnasial de 9^e année figure à l'agenda politique depuis 15 ans. Bernhard Pulver, conseiller d'Etat, a indiqué qu'il s'exprimerait fin 2011 sur ce sujet.

Le Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne a reçu le mandat de réaliser, sur la base d'entretiens menés avec les parties prenantes et d'une analyse de documents, une évaluation prospective et participative à propos de l'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année. L'allongement à quatre années de la formation gymnasiale post-obligatoire (modèle 9/4) constituait l'une des variantes avancées. Celle-ci a pu être enrichie de nombreuses idées dans le cadre des entretiens et discussions et apparaît comme une solution applicable sur le plan politique.

Le mandat d'évaluation comportait également une analyse des coûts. Une estimation avait déjà été réalisée par le Secrétariat général en 2009. Les coûts supplémentaires liés à la mise en place du modèle 9/4 avaient alors été chiffrés à environ 20 millions de francs net par an (canton : + 24,2 mio, communes : - 4,9 mio).

Objectifs / mandat

L'analyse des coûts relevait de l'évaluation prospective et participative du projet global mené par le Secrétariat général. Cette partie du projet visait les objectifs suivants :

- calculer le coût de la mise en œuvre du modèle 9/4 en tenant compte des nouvelles idées et des paramètres déjà définis ;
- présenter dans un rapport les répercussions financières pour le canton et les communes (Res Publica Consulting AG [RPC] a été chargée de cette tâche).



1.2 Démarche et méthode de travail (1/3)

Dans un premier temps, RPC a proposé un modèle de calcul qu'elle a soumis pour validation aux responsables de l'évaluation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne que sont

- Beda Furrer, chef de la Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv) et
- Florica Marian, Service des évaluations, Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Ce modèle de calcul a ensuite été approuvé par le groupe de suivi composé des personnes suivantes, toutes issues de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne :

- Robert Furrer, secrétaire général
- Guy Lévy, secrétaire général adjoint, partie francophone du canton
- Mario Battaglia, chef de la Section des écoles moyennes, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle
- Erwin Sommer, responsable de la Surveillance de l'enseignement préscolaire et obligatoire pour la partie germanophone du canton, Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation
- Johannes Kipfer, chef de la Section germanophone de l'enseignement obligatoire et des projets de développement, Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation
- Claudio Stricker, Service des évaluations
- ainsi que les deux responsables de l'évaluation.

Les membres du groupe de suivi ont par ailleurs participé à la désignation des personnes interrogées lors des entretiens et ont commenté, à son terme, les résultats de l'évaluation.



1.2 Démarche et méthode de travail (2/3)

Les personnes suivantes ont ainsi été interrogées :

- o Représentants de la Konferenz der Schulleitungen der Oberstufenzentren des Kantons Bern (conférence des directions des centres scolaires secondaires du canton de Berne) :
 - Martin Heiniger, directeur d'école à Aarberg
 - Eric Räz, directeur d'école à Belp
 - Peter Rubeli, directeur d'école à Langenthal
 - Peter Sahli, directeur d'école à Bolligen
- o Représentants et représentantes de la Conférence des directions de gymnase (CDG) :
 - Pierre Buchmüller, recteur du gymnase bilingue de la rue des Alpes de Biel
 - Thomas Multerer, président de la CDG et recteur du gymnase de Haute-Argovie de Langenthal
 - Hans Ueli Ruchti, recteur du gymnase de Thoune-Schadau
 - Elisabeth Schenk Jenzer, rectrice du gymnase de Kirchenfeld à Berne
- o A la Direction de l'instruction publique du canton de Berne :
 - Mario Battaglia, chef de la Section des écoles moyennes, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle
 - Dominique Chételat, suppléant du chef de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation
 - Peter Hänni, chef du projet REVOS 2012, Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation
 - Johannes Kipfer, chef de la Section germanophone de l'enseignement obligatoire et des projets de développement, Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation
 - Guy Lévy, secrétaire général adjoint, partie francophone du canton



1.2 Démarche et méthode de travail (3/3)

- Heinz Röthlisberger, chef du projet Réforme du financement de l'école obligatoire (RFEO), Secrétariat général
- Erwin Sommer, Responsable de la Surveillance de l'enseignement préscolaire et obligatoire pour la partie germanophone du canton, Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation

Toutes ces personnes ont exprimé leur point de vue à propos de l'aménagement du modèle 9/4, permettant ainsi la réalisation des calculs dont les résultats figurent dans le présent rapport.

Terminologie

Afin de différencier sans équivoque les années scolaires, les termes « 1^{re}... 9^e année de l'école obligatoire » sont employés pour la scolarité obligatoire tandis que les termes « 1^{re}... 4^e année post-obligatoire » se réfèrent aux quatre années du gymnase.



1.3 Représentation schématique, modèle de calcul et hypothèses de travail (1/5)

Afin de présenter les répercussions financières des changements envisagés par rapport à la situation actuelle, quatre variantes de mise en œuvre du modèle 9/4 et un modèle de calcul ont été définis.

- **Variante 1**

= + 1 année post-obligatoire complète

- **Variantes 2, 3 et 4**

Les différents aspects de la mise en œuvre (x_i) ont été définis et leur coût estimé. Ils ont ensuite été évalués du point de vue de leur praticabilité et soustraits à la variante 1.

De nombreuses autres variantes sont imaginables selon le nombre d'aspects permettant de réduire les coûts qui sont retranchés à la variante 1. Pour faciliter le calcul, ces aspects ont été catégorisés :

- **vert** : la mise en œuvre peut être envisagée sans problème ⇒ variantes 2 et 3
- **orange** : la mise en œuvre peut être difficile dans certaines conditions / il faut s'attendre à des résistances au niveau politique ⇒ variante 4



1.3 Représentation schématique, modèle de calcul et hypothèses de travail (2/5)

Paramètres appliqués aux différents aspects

- o coûts par leçon
- o nombre de classes par degré
- o nombre de leçons économisées du fait de l'aspect considéré

Calcul

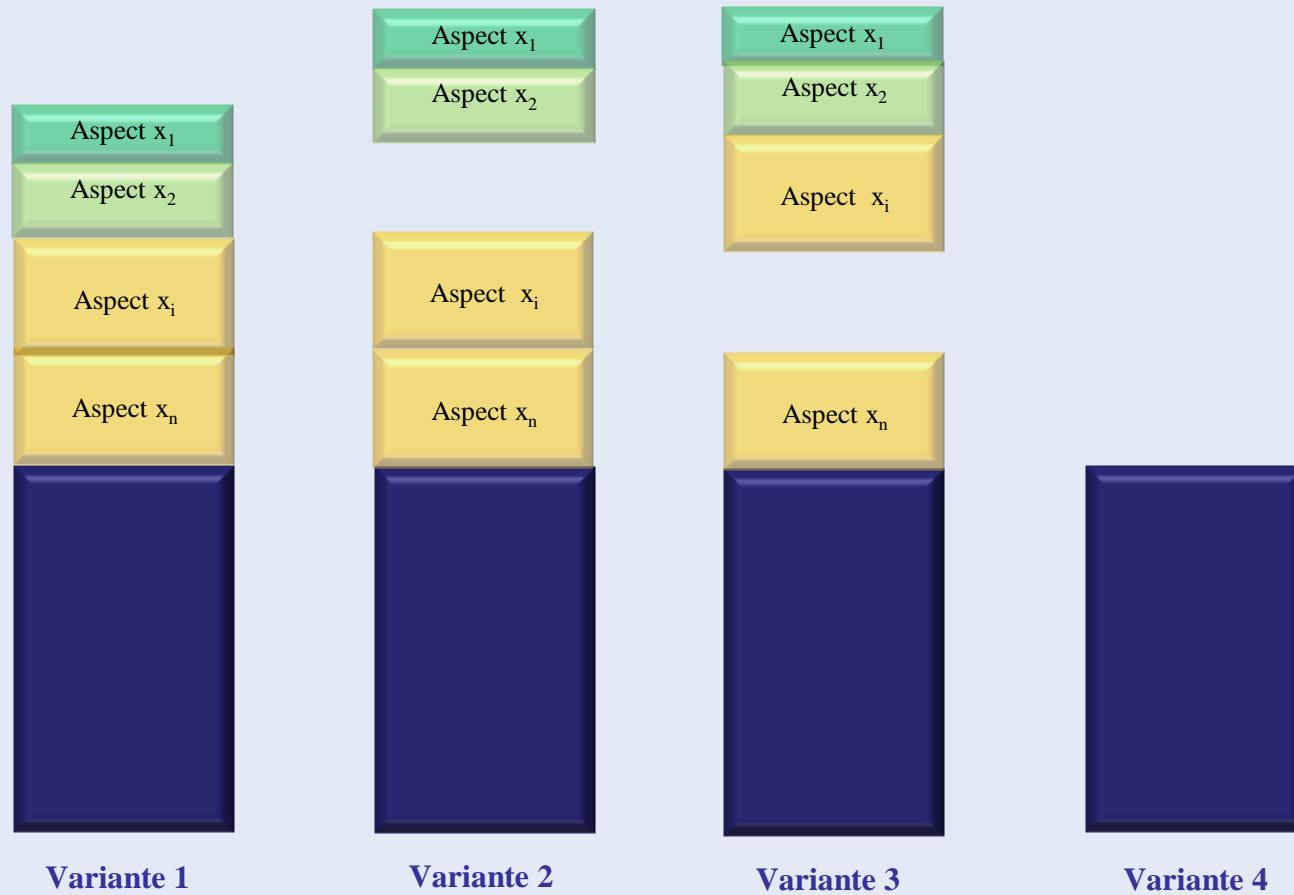
Les coûts inhérents à chaque aspect résultent du produit du nombre de leçons économisées, des coûts par leçon et du nombre de classes.

$$\text{Coûts aspect } x_i = \Delta \text{ leçons} \times \text{coûts par leçon} \times \# \text{ classes}$$

¹ correspond aux traitements des membres du corps enseignant par classe divisés par le nombre de leçons indiqué dans la grille horaire



1.3 Représentation schématique, modèle de calcul et hypothèses de travail (3/5)





1.3 Représentation schématique, modèle de calcul et hypothèses de travail (4/5)

Hypothèses de travail

- Exercice : année civile 2009, avec correction de 1 % correspondant au renchérissement
- Nombre de classes : année scolaire 2009-2010
- Coûts par leçon : chiffres actuels tirés de la comptabilité d'exploitation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne de 2009, majorés de 1 % correspondant au renchérissement 2010, divisés par le nombre de leçons hebdomadaires par degré sur une base annuelle :

- Secondaire I : 36 leçons ; secondaire II : 35 leçons

Les coûts par leçon comprennent les traitements de l'ensemble du corps enseignant (y compris les remplaçants et remplaçantes) ainsi qu'une part des frais inhérents à la direction et à l'administration de l'école. Une leçon de la grille horaire coûte en moyenne selon le degré :

- Secondaire I : 6 844 CHF ; secondaire II : 11 154 CHF

- Données concernant les classes par degré (classes francophones et germanophones) : chiffres actuels tirés de la statistique des élèves de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

- Secondaire I

- » section g + classes générales : 663 classes
 - » section m + classes secondaires : 714 classes
 - » section p + classes secondaires spécialisées (7^e - 9^e) : 158 classes

- Secondaire II

- » 95 classes par année post-obligatoire (moyenne)

Les 272 classes mixtes (sections mélangées) du degré secondaire I ont été prises en compte au pro rata dans les calculs.



1.3 Représentation schématique, modèle de calcul et hypothèses de travail (5/5)

Hypothèses de travail

- Au degré secondaire II, les coûts d'exploitation ont été estimés à 3 000 francs par élève, ce qui correspond à environ 5 millions de francs pour une année post-obligatoire supplémentaire. L'introduction du modèle 9/4 induirait ainsi, quelle que soit la variante choisie, des coûts additionnels de 5 millions de francs pour le canton. Du fait de la fermeture des classes de 9^e gymnasiale (Quarta), les communes pourraient quant à elles enregistrer une économie d'environ 3,5 millions de francs sur la part des frais d'exploitation qu'elles versent actuellement au canton. La création de nouvelles classes au degré secondaire I entraînerait toutefois des coûts supplémentaires. Globalement, l'économie réalisée par les communes se chiffrerait ainsi à environ 1,5 million de francs.
- Variante 1 : situation actuelle + 1 année post-obligatoire complète (base : 35 leçons/semaine)
- Frais immobiliers : exclus du calcul car ils ne peuvent pas être déterminés avec précision.
- Les calculs reflètent le point de vue des pouvoirs publics. Les éventuels coûts supplémentaires incomberont aux représentants légaux ainsi que les répercussions sur l'économie publique (allongement de la formation, avantage qualitatif, etc.) n'ont pas été pris en compte.
- Répartition des charges canton/communes pour l'école obligatoire : 70 % / 30 %.
- Les élèves pourront toujours sauter des classes mais ce fait n'a pas été intégré dans les calculs.
- S'agissant du nombre de leçons au degré secondaire I, l'enseignement facultatif a été retenu à raison d'une moyenne de 4 leçons. Il a été totalement écarté des calculs pour le degré secondaire II.



1.4 Aspects de la mise en œuvre

Les différents aspects de la mise en œuvre du modèle 9/4 qui sont ressortis des discussions avec les parties prenantes ont été intégrés aux variantes du modèle. Présentés brièvement ci-dessous, ils sont décrits plus avant par la suite et complétés des économies qu'ils permettent de réaliser.

Au niveau des gymnases (degré secondaire II)

- 1) Etirement de la grille horaire
- 2a) Travail autonome I
- 2b) Travail autonome II
- 3) Stage, séjour linguistique, préparation au choix professionnel/choix d'études
- 4) Avancement des examens de maturité avec effet sur les traitements
- 5) Introduction de la discipline fondamentale Art
- 6) Enseignement mixte du sport
- 7) Réduction du nombre de semaines dans l'année scolaire

Au niveau de l'école obligatoire

- 8) Réduction du nombre de classes en 9^e année (à l'école secondaire/au gymnase)
- 9) Accent sur la préparation aux écoles moyennes en 9^e année

Il était important que le plus grand nombre possible de variantes de mise en œuvre soient évaluées. C'est pourquoi d'autres aspects que ceux présentés dans les variantes 1 à 4 ont fait l'objet d'un examen. Ceux-ci ont toutefois été rejetés pour des raisons financières, pédagogiques ou politiques. On peut notamment relever :

- l'augmentation du nombre de leçons obligatoires pour le corps enseignant du degré secondaire II,
- le pilotage de l'école obligatoire sur la base de coefficients de leçons par élève,
- la réduction du nombre de leçons dans la discipline Natur, Mensch, Mitwelt (NMM),
- la restriction des offres facultatives (soutien individualisé, choix de l'école, langues),
- la suppression du système en trois sections au profit d'un système en deux sections au degré secondaire I.



1) Etirement de la grille horaire (secondaire II)

Description	Le nombre de leçons hebdomadaires prévues par la grille horaire des gymnases passe de 35 à 33 leçons en 1 ^{re} année post-obligatoire 33 leçons en 2 ^e année post-obligatoire 31 leçons en 3 ^e année post-obligatoire 31 leçons en 4 ^e année post-obligatoire		
Conséquence	- 12 leçons		
Economie en CHF	12 715 108	Canton	Communes
Appréciation	Cette mesure a reçu un accueil positif et est considérée comme facilement applicable.		



2a) Travail autonome I (secondaire II)

Description	L'accroissement du travail autonome en 4 ^e année post-obligatoire, couplée à l'étirement de la grille horaire (aspect 1), permet encore de réduire le nombre de leçons dans la grille horaire. Lors des séances de travail autonome, les gymnasiens et gymnasienne travailent de façon autonome sur des projets ou des devoirs spécifiques. La réduction est proposée dans la mesure suivante : passage de 31 à 28 leçons en 4 ^e année post-obligatoire		
Conséquence	- 3 leçons		
Economie en CHF	3 178 777	Canton	Communes
Appréciation	L'aspect « Travail autonome I » est accueilli très positivement car les universités déplorent souvent le manque d'autonomie chez les étudiants et étudiantes.		



2b) Travail autonome II (secondaire II)

Description	L'accroissement du travail autonome en 3 ^e année post-obligatoire, couplée à l'étirement de la grille horaire (aspect 1), permet encore de réduire le nombre de leçons dans la grille horaire. Lors des séances de travail autonome, les gymnasiens et gymnasienne travailent de façon autonome sur des projets ou des devoirs spécifiques. La réduction est proposée dans la mesure suivante : passage de 31 à 30 leçons en 3 ^e année post-obligatoire		
Conséquence	- 1 leçon		
Economie en CHF	1 059 592	Canton	Communes
Appréciation	L'aspect « Travail autonome II » est plus difficile à mettre en œuvre car le nombre de leçons restant alors à disposition est insuffisant pour assurer l'enseignement ordinaire ² .		

² Cet aspect reste au niveau orange car les aspects affectés au niveau vert permettent déjà d'économiser un grand nombre de leçons. Il faut veiller à ce que l'économie ne concerne ni trop de leçons pour les élèves ni trop de disciplines.



3) Stage, séjour linguistique, préparation au choix professionnel / choix d'études (secondaire II)

Description	Les gymnasiens et gymnasienne doivent avoir la possibilité de faire un stage en entreprise ou de travailler en groupe dans une université ou une haute école spécialisée pendant par exemple quatre semaines d'affilée ou une demi-journée par semaine. Ils doivent aussi pouvoir effectuer un séjour linguistique dans un autre pays ou une autre région linguistique. Les enseignants et enseignantes encadrent ces projets.		
Conséquence	Neutre du point de vue des coûts		
Economie en CHF	0	Canton	Communes
Appréciation	Cet aspect devrait être mis en œuvre en corrélation avec l'aspect 2 « Travail autonome ». Bien qu'êtant classé comme neutre du point de vue des coûts, il doit figurer dans le présent rapport.		



4) Avancement des examens de maturité avec effet sur les traitements

Description	Les examens de maturité sont avancés au printemps. Un quart de l'enseignement disparaît donc en 4 ^e année post-obligatoire. La moitié de l'économie réalisée serait toutefois réinvestie dans le suivi des examens.		
Conséquence	Economie estimée : 12,5 % du total des leçons en 4 ^e année post-obligatoire soit 4 leçons		
Economie en CHF	4 238 369	Canton	Communes
Appréciation	Cet aspect bénéficie d'un accueil positif car beaucoup de gymnasiens et gymnasienne effectuent une année de transition après les examens de maturité. Grâce à sa mise en œuvre, ils auraient plus de temps entre la maturité et le début de leurs études en haute école.		



5) Introduction de la discipline fondamentale Art (secondaire II)

Description	La discipline fondamentale Art est introduite au gymnase comme résultat de la fusion entre les disciplines Musique et Arts visuels. Le nombre de leçons dispensées est donc réduit.		
Conséquence	L'économie est estimée à 1,6 leçon (sur la base de frais de traitement réels de 7 500 francs par leçon).		
Economie en CHF	1 140 000	Canton	Communes
Appréciation	Les avis sont partagés quant à cet aspect.		



6) Enseignement mixte du sport (secondaire II)

Description	Au gymnase, les leçons de sport non mixtes sont partiellement supprimées. Le sport est enseigné en classes entières.		
Conséquence	L'économie est estimée à 0,8 leçon (sur la base de frais de traitement réels de 7 500 francs par leçon).		
Economie en CHF	570 000	Canton	Communes
Appréciation	Cet aspect apportant une simplification quant à l'aménagement des horaires, il reçoit un certain soutien.		



7) Réduction du nombre de semaines dans l'année scolaire (secondaire II)

Description	Le nombre de semaines de classe passe de 39 à 38 par année scolaire.		
Conséquence	La mise en œuvre de cet aspect entraîne une économie du 39 ^e de la masse salariale affectée au degré secondaire II. L'économie réalisée est différente selon la variante choisie. Les chiffres présentés ci-après correspondent au résultat arithmétique.		
Economie en CHF	3 456 571	Canton	Communes
Appréciation	Outre les résistances quant à l'aspect lui-même, des difficultés existent s'agissant de sa mise en œuvre ³ .		

³ Cet aspect reste au niveau orange car les aspects affectés au niveau vert permettent déjà d'économiser un grand nombre de leçons. Il faut veiller à ce que l'économie ne concerne ni trop de leçons pour les élèves ni trop de disciplines.



8) Réduction du nombre de classes en 9^e année (suppression des classes dédiées à l'enseignement gymnasial à l'école secondaire et au gymnase)

Description	Les classes dédiées à l'enseignement gymnasial à l'école secondaire et au gymnase (GU9 + Quarta) sont supprimées du fait de la mise en place du modèle 9/4. Les élèves restent à l'école obligatoire. Le nombre global de classes est réduit du fait de leur organisation optimisée.		
Conséquence	L'économie est estimée à 20 classes.		
Economie en CHF	4 685 500	Canton	Communes
Appréciation	Cet aspect est mis en œuvre automatiquement en cas d'introduction du modèle 9/4.		



9) Accent sur la préparation aux écoles moyennes en 9^e année

Description	Avec l'introduction du modèle 9/4, la préparation aux écoles moyennes peut être réduite en 8 ^e année et poursuivie dans la mesure actuelle en 9 ^e année.		
Conséquence	0,5 leçon		
Economie en CHF	814 467	Canton	Communes
Appréciation	Cette variante est controversée. Elle a des répercussions sur le plan d'études et les épreuves d'examen pour l'entrée au gymnase.		



1.5 Propositions d'aménagement

Les personnes interrogées ont en outre avancé différentes idées quant à la mise en œuvre du modèle 9/4.

- Concernant l'aménagement de la 4^e année post-obligatoire :
 - o « coloration » : les gymnasiens et gymnasienne ont la possibilité de composer eux-mêmes leur programme d'enseignement, en choisissant par exemple plus d'histoire que de sciences.
 - o réalisation du travail de maturité seulement en 4^e année post-obligatoire
 - o approfondissement dans l'option spécifique et l'option complémentaire
- Concernant l'école obligatoire et le degré secondaire I :
 - o introduction de centres scolaires secondaires : modèles 3b et 4
 - o fixation d'un nombre minimum d'élèves par classe
 - o section g + classes générales : la langue étrangère devient une branche obligatoire à option, c'est-à-dire que les élèves doivent choisir entre l'anglais et l'allemand (le français) pour leurs trois années de la 7^e à la 9^e.

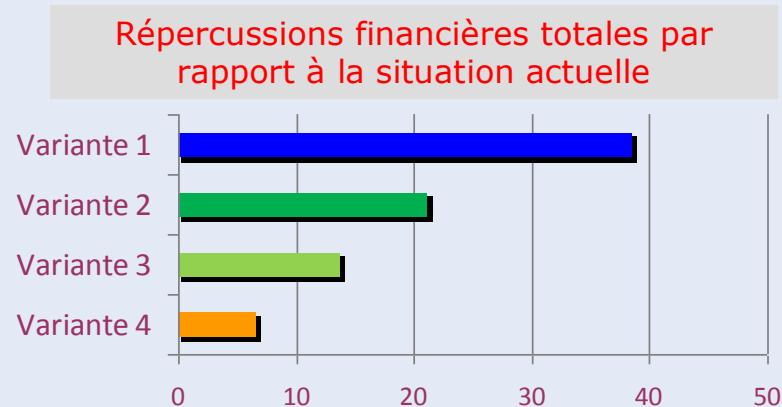
1.6 Répercussions financières (1/2)

Selon la variante de mise en œuvre choisie, l'introduction du modèle 9/4 a des répercussions financières différentes. Elles sont présentées ci-après par rapport à la situation actuelle :

Variante	Répercussions financières totales	Pour le canton	Pour les communes
Variante 1 (situation actuelle + une année post-obligatoire complète)	38,5 mio	40 mio	- 1,5 mio
Variante 2 (correspond au résultat proposé dans le <i>Rapport 2009 sur les écoles moyennes</i>)	21,1 mio	24 mio	- 2,9 mio
Variante 3 (aspects classés « verts », applicables sans problème)	13,7 mio	16,6 mio	- 2,9 mio
Variante 4 (comprenant les aspects classés « oranges »)	6,7 mio	9,8 mio	- 3,1 mio



1.6 Répercussions financières (2/2)



Variante 1 : situation actuelle + 1 année post-obligatoire complète

Variante 2 : variante 1
- aspect 1
- aspect 8

Variante 3 : variante 2
- aspect 2a
- aspect 3
- aspect 4

Variante 4 : variante 3
- aspect 2b
- aspect 5
- aspect 6
- aspect 7
- aspect 9





2. Calcul des coûts : modèle Quarta (8/4)

2.1 Démarche et méthode

Les calculs présentés dans le *Rapport 2009 sur les écoles moyennes* (INS, 2009) ont été refaits et vérifiés avec l'aide de l'Office secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle de la Direction de l'instruction publique.

Le contrôle de plausibilité des résultats a ensuite été effectué, d'une part, selon la même méthode que pour le modèle 9/4 (chapitre 1.2) et, d'autre part, sur la base des changements intervenus sur les postes à temps plein.

Différents documents ont été pris en compte dans le cadre du calcul des coûts :

- o Calculs sur l'enseignement gymnasial de 9^e année réalisés par Heinz Röthlisberger, chef du projet Réforme du financement de l'école obligatoire (RFEO), Secrétariat général, Direction de l'instruction publique du canton de Berne : *Finanzielle Auswirkungen einer Neuorganisation des gymnasialen Unterrichts* (2009)
- o Education 3.11 – Feuille officielle scolaire du canton de Berne (INS, 2011)
- o *Rapport 2009 sur les écoles moyennes – Tradition et innovation* (INS, 2009)
- o Chiffres fournis par le Secrétariat général



2.2 Répercussions financières

Les calculs réalisés dans le cadre du *Rapport 2009 sur les écoles moyennes* sont compréhensibles. D'après eux, si le modèle Quarta était mis en place, 40 classes au total seraient ouvertes dans les gymnases et 55 seraient fermées dans les établissements de la scolarité obligatoire. Les calculs menés selon les autres méthodes concluent à des résultats analogues (écart < 5 %). Des économies de l'ordre de 1,5 million de francs seraient donc à attendre (1 mio pour le canton et 0,5 mio pour les communes).

2.3 Remarques

- o La part des coûts d'exploitation a été fixée un peu trop bas dans le calcul originel (8 % des frais de personnel).
- o L'indication du nombre de classes à ouvrir dans les gymnases paraît plausible, le canton étant à même d'intervenir directement dans ce domaine. Il n'a en revanche pas la même latitude s'agissant de l'organisation des classes de la scolarité obligatoire. Le risque existe donc que la suppression de classes ne soit pas possible dans la mesure envisagée (- 55 classes).
- o Comme certains élèves partiront au gymnase dès la fin de la 8^e année, la part des coûts d'exploitation fixes par élève restant à l'école secondaire aura tendance à augmenter pour les communes.
- o Avec la mise en place du modèle Quarta, tous les élèves qui suivent l'enseignement étendu et approfondi en 9^e année devront quitter leur école pour un gymnase, y compris ceux qui jusqu'à présent bénéficiaient de cet enseignement à l'école secondaire. Du point de vue des communes, cela revient à instaurer une « consommation obligatoire ». Le risque existe que les communes remettent en cause les contributions de 3 000 francs environ qu'elles versent au canton pour la scolarisation de chacun de leurs élèves en 9^e au gymnase.



3. Conclusion

En réalisant le présent rapport, la société Res Publica Consulting AG (RPC), mandatée pour effectuer l'analyse des coûts générés par le modèle 9/4 et le modèle Quarta, a fourni les prestations convenues par contrat.

Cette analyse des coûts fondée et largement accompagnée par les personnes concernées montre toute la palette des répercussions financières associées à l'introduction du modèle 9/4. En effet, selon la variante de mise en œuvre choisie, les coûts occasionnés peuvent être nettement inférieurs aux estimations réalisées préalablement.

Les résultats contenus dans le présent rapport constituent un apport aux nouvelles discussions qui auront lieu prochainement à propos de la réorganisation de l'enseignement gymnasial.

Nous remercions vivement l'ensemble des personnes qui ont participé à ce travail pour leur précieuse collaboration et la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Res Publica Consulting AG

Peter Seiler
CEO

Christa Barmettler
Junior Consultant

Berne, le 21 octobre 2011